



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Département des Relations Extérieures
et de la Coopération

La politique extérieure de la Principauté de Monaco en 2016

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
LA PRESENCE INTERNATIONALE DE MONACO.....	7
LA REPRESENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	7
1. Le Corps Diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	7
2. Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales	7
3. Le Corps Consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	9
4. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l’Etranger	9
LES ACTIVITES BILATERALES	11
1. En Europe	11
a. France	11
b. Italie	13
c. Les autres Etats d’Europe	13
2. En Amérique.....	20
3. En Asie/Pacifique	22
LES ACTIVITES MULTILATERALES : PRESERVATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L’HOMME ..	26
1. Les principaux conflits et zones d’instabilité	26
a. La situation au Proche et au Moyen-Orient.....	26
b. La situation en Europe de l’Est.....	28
2. La lutte contre le terrorisme.....	29
3. Crise migratoire	31
4. Réforme du Conseil de sécurité : état des lieux des négociations	32
5. Renforcement du droit international humanitaire.....	32
LES POLITIQUES EXTERIEURES SECTORIELLES	33
LA POLITIQUE EUROPEENNE : NEGOCIATION D’UN ACCORD AVEC L’UNION EUROPEENNE.	33
LA POLITIQUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE	34
1. Les relations avec le Forum Mondial de l’OCDE	34
a. Evaluation sur la confidentialité.....	34
b. Mise en œuvre de l’échange automatique d’informations.....	34
c. Accords bilatéraux	35
2. L’Accord monétaire avec l’Union européenne.	35
3. Les sanctions financières internationales	36
4. Les activités de coopération internationale du Service d’Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)	37
a. Les échanges avec les Cellules de Renseignement Financier (CRF)	37
b. Les comités du Conseil de l’Europe, MONEYVAL, et le Groupe EGMONT	37
5. La coopération dans le domaine des brevets	38
a. Organisation européenne des brevets (OEB).....	38
b. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	39

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	40
1. Les douze pays d'intervention prioritaires.....	41
2. Les modalités d'intervention.....	41
3. Les domaines d'intervention.....	42
a. La coopération dans le domaine de la santé.....	43
b. La coopération dans le domaine de l'éducation.....	44
c. La coopération dans le domaine de l'insertion socio-économique des populations vulnérables.....	44
d. La coopération dans les autres domaines d'intervention.....	45
4. Les autres types d'intervention.....	45
a. L'aide d'urgence.....	45
b. Le partenariat avec les Organismes de solidarité internationales monégasques (OSI)	46
c. Le Monaco Collectif Humanitaire (MCH).....	46
d. Le programme de volontariat.....	47
5. La sensibilisation et l'éducation au développement.....	47
 LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	48
1. La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).....	48
a. Débat thématique de Haut Niveau sur la mise en œuvre des ODD.....	48
b. Deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement.....	48
2. La lutte contre les changements climatiques.....	48
a. Signature et ratification de l'Accord de Paris.....	48
b. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.....	49
c. Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat.....	49
3. Les Mers et Océans.....	49
a. Commission océanographique intergouvernementale.....	49
b. Autorité internationale des fonds marins.....	50
c. Renforcement des capacités et promotion d'activités concourant à la gestion durable des mers et océans.....	50
4. La Biodiversité.....	50
a. Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique.....	50
b. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).....	51
c. Convention sur la Diversité Biologique (CDB).....	51
d. Union Internationale pour la Conservation de la Nature.....	52
e. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).....	52
f. Commission Baleinière Internationale.....	52
g. Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.....	53
5. La politique environnementale régionale.....	53
a. En Méditerranée.....	53
b. En Europe.....	55
c. Amérique et Caraïbes.....	55
d. Pacifique et Océan Indien.....	56

LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE L’HOMME ET LES QUESTIONS CONNEXES.....	57
1. Le suivi des engagements internationaux.....	57
a. Conseil de l’Europe	57
b. Organisation des Nations Unies	58
2. Protection des personnes vulnérables : enfants, femmes, personnes déplacées	59
a. Suivi des travaux des Organisations Internationales	59
b. Soutien financier en faveur de programmes multilatéraux.....	60
c. Protection des réfugiés.....	60
3. Promotion de la Paix	60
4. La santé : OMS	62
5. UNESCO	63
a. Culture	63
b. Education.....	64
c. Le sport.....	65
6. Affaires francophones.....	66
a. Groupe francophone de l’UNESCO	66
b. Visite de la Secrétaire Générale de la Francophonie.....	66
c. 16 ^{ème} Sommet de la Francophonie, Antananarivo (Madagascar), 26 et 27 novembre 2016	66
 CONCLUSION	 69

INTRODUCTION

Depuis plusieurs mois, l'analyse de la politique mondiale a permis de mesurer combien il était complexe pour les organisations internationales en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme pour les Etats, de mener des activités diplomatiques dans un monde confronté à l'émergence de nouvelles puissances, étatiques et non étatiques, et de nouveaux rapports de force. On assiste à la remise en question de l'ordre international et de principes établis et reconnus.

En 2016, les situations de crise ont continué de faire sentir leurs effets dans l'environnement régional de l'Europe et notamment dans son voisinage méridional, particulièrement instable. Sous l'effet conjugué de la persistance de conflits armés, de la fragilité des structures étatiques et de l'absence de perspectives économiques, le terrorisme a trouvé un terreau propice à son développement et a continué de toucher cruellement l'Europe.

L'autre conséquence de l'instabilité qui règne dans ces régions a été la poursuite de flux migratoires qui imposent tant un devoir de solidarité active et de protection qu'une obligation d'ajuster les règles internationales aux situations nouvelles auxquelles il est nécessaire d'apporter une juste réponse.

La Principauté de Monaco ne peut rester insensible au contexte international et dans Ses vœux adressés aux Monégasques et aux résidents pour 2017, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé que son pays « *s'attache de longue date à se montrer proche des situations de détresse humaine* ».

En 2016, en matière de gouvernance, la communauté internationale a poursuivi la mise en application de deux programmes d'actions majeurs : l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris sur le climat.

Universel et global, intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale, l'Agenda 2030 a donné lieu à la présentation des premiers rapports nationaux de mise en œuvre.

L'Accord de Paris sur le climat a été ratifié par un nombre suffisant d'Etats pour être mis en œuvre à l'automne 2016, permettant ainsi d'« *engager les actions fortes requises en pensant aux générations futures* », faisant écho à la volonté exprimée par le Prince Souverain.

Le rapport annuel de politique extérieure du Gouvernement dont l'élaboration est prévue par la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi du 2 avril 2002, est l'occasion pour les Autorités monégasques de rappeler les principales actions internationales et régionales menées pour porter les messages princiers sur la scène internationale : promotion et défense des droits de l'Homme, lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité, action humanitaire et aide au développement.

Cet exercice offre aussi l'opportunité de mettre en avant les lignes de force et les ambitions qui animent un Etat comme la Principauté de Monaco sur la scène internationale.

A cet effet, sont développées ci-après :

- La présence internationale de Monaco ;
- Les politiques internationales sectorielles de Monaco.

LA PRESENCE INTERNATIONALE DE MONACO

Les relations internationales de la Principauté continuent de se développer sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain Albert II.

LA REPRESENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

La Principauté a, au cours de l'année 2016, renforcé ses liens à travers le monde grâce à un réseau diplomatique et consulaire fortement impliqué.

Le dynamisme qui accompagne la diplomatie bilatérale monégasque illustre, d'une part, la volonté des puissances étrangères de renforcer leurs attaches avec Monaco et, d'autre part, l'écoute dont bénéficie la Principauté auprès de la communauté internationale.

1. Le Corps Diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco

La Principauté a ouvert des relations diplomatiques par Communiqué conjoint avec trois nouveaux Etats : la Biélorussie le 15 avril 2016, la Hongrie le 2 mai 2016 et le Sri Lanka le 26 juillet 2016. Des relations diplomatiques ont également été ouvertes avec le Togo le 9 février 2016.

21 nouveaux Ambassadeurs étrangers ont été accrédités et la Déléguée générale du Québec nommée en Principauté de Monaco. Pour trois d'entre eux, il s'agissait d'une première accréditation de leur Ambassade :

- République de Côte d'Ivoire,
- République Togolaise,
- Hongrie.

Ainsi, au 31 décembre 2016, la Principauté de Monaco entretenait officiellement des relations diplomatiques avec 132 Etats dans le Monde, et 110 Ambassades étrangères étaient accréditées à Monaco, les Ambassadeurs étrangers en poste à Monaco étant toujours majoritairement installés à Paris.

Enfin, au 31 décembre 2016, 84 Ambassadeurs étaient accrédités et en fonction à Monaco et 19 étaient en cours d'accréditation.

2. Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales

La Principauté est représentée à l'étranger par 16 Ambassadeurs, accrédités auprès de 27 Etats et de 14 Organisations Internationales majeures :

- 13 Ambassadeurs monégasques sont accrédités auprès de puissances étrangères situées principalement en Europe, en Asie et sur le continent nord-américain et, le cas échéant, d'organisations internationales;

- Trois Ambassadeurs sont exclusivement les Représentants Permanents de la Principauté auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

Le fait marquant de l'année 2016 en matière de diplomatie bilatérale monégasque a été l'ouverture de la première Chancellerie de Monaco au Portugal, S.A.S. le Prince Souverain ayant souhaité élever M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS au rang d'Ambassadeur de Monaco au Portugal. Il remplace S.E. M. Henri FISSORE qui était Ambassadeur non résident.



S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS présentant ses Lettres de créance à Monsieur le Président de la République du Portugal.

Il a présenté ses Lettres de créance au Président de la République portugaise le 6 septembre 2016.

Par ailleurs, au cours de l'année, ont été accrédités auprès d'organisations internationales :

- Le 1^{er} février 2016, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a été nommée Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) basée à Vienne.
- Le 9 février 2016, S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI a présenté à M. Li YONG, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les lettres l'accréditant auprès de cette Organisation à Vienne.
- S.E. M. Claude GIORDAN, ayant été nommé en fin d'année 2015 Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco auprès de l'Ordre de Malte, il a présenté au Grand Maître de l'Ordre ses Lettres de créance le 15 avril 2016.

La conférence diplomatique

Le Corps Diplomatique de Monaco à l'étranger a été réuni durant deux jours à Monaco afin d'échanger sur des objectifs communs.

Après l'ouverture de la session par S.E. M. le Ministre d'Etat le 23 mars 2016, plusieurs membres du Gouvernement sont intervenus sur différentes thématiques : le projet de loi sur le télétravail, l'extension en mer, la fiscalité de l'épargne et la sécurité numérique.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a fait un point d'étape sur les négociations avec l'Union Européenne.

La situation des réfugiés a donné lieu à une présentation du Département des Relations Extérieures et de la Coopération dans le contexte de la crise migratoire du Moyen-Orient et de ses répercussions en Europe.

Les Ambassadeurs ont également partagé leurs réflexions sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

3. Le Corps Consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco

Au 31 décembre 2016, 80 pays étaient officiellement représentés en Principauté par un Consul en activité.

Durant l'année, cinq nouveaux Consuls ont été nommés à Monaco : le Consul Général de Turquie, le Consul honoraire de Malte, le Consul honoraire de Nouvelle-Zélande, le Consul honoraire des Seychelles et le Consul honoraire de la République du Congo.

Enfin, on notait la fermeture au second semestre 2016 des Consulats Généraux d'Afrique du Sud et de Grèce dans l'attente de la nomination de nouveaux représentants de ces pays.

4. Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Étranger

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération dispose d'un réseau consulaire composé de 130 Consulats en activité dans 79 Etats.

Durant l'année 2016, les Ambassades de Monaco en France et en Italie ont continué le remaniement consulaire débuté en 2015, aboutissant pour la France à un nouveau découpage énoncé dans l'Ordonnance Souveraine 6.061 du 14 septembre 2016 et délimitant sept circonscriptions consulaires comme suit : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

En Italie, les Consulats de Trieste, Turin et Vintimille ont été fermés et le nouveau découpage des circonscriptions consulaires demeure en cours.

Quatre nouveaux Consuls honoraires de Monaco ont été nommés en 2016, en Belgique dans la ville de Liège, en France dans la ville de Lyon, aux Philippines dans la ville de Manille et en Australie dans la ville de Sydney.

Par ailleurs, le 3 mars 2016, Mme Diane VACHON, Consul Général de Monaco à Montréal (Canada), a été nommée Représentant Permanent de la Principauté auprès de l'Organisation Internationale pour l'Aviation Civile (OACI).

Le Corps consulaire de Monaco continue à jouer un rôle important dans le dispositif diplomatique de la Principauté en particulier en l'absence d'une représentation diplomatique.

Les Consuls participent également aux efforts déployés par le Gouvernement Princier en vue de mieux faire connaître la Principauté, de promouvoir son potentiel économique, touristique et culturel.

Ainsi, en 2016, peuvent être relevés :

- L'initiative du Consul honoraire de Monaco à Boston, Mme Rina SPENCE de faire découvrir aux jeunes Monégasques les Universités américaines renommées de la Côte Est et les différents cycles d'études qu'elles offrent.
- A San Francisco, la déclaration du Maire, M. Edwin M. LEE, de la date du 19 novembre « Journée de l'Amitié et du Patrimoine américano-monégasque » afin de rendre hommage aux Américains d'origine monégasque qui ont contribué à l'essor de la Ville de San Francisco et au renforcement des liens entre les Gouvernements et peuples des deux villes. La Proclamation souligne le rôle actif du Consulat de la

Principauté à San Francisco, dont le titulaire est M. Thomas HORN, dans la promotion de la coopération culturelle et le développement des relations économiques.

- Le soutien de Mme Diane VACHON, Consul Général honoraire de Monaco et de M. Jacques BECKER, Consul honoraire de Monaco à Vancouver, qui ont, du 3 au 7 octobre, accompagné la Direction du Tourisme et des Congrès (DTC) et son bureau de représentation aux États-Unis et au Canada dans leur tournée de promotion à Montréal, Toronto et Vancouver.

Monaco Economic Board - Création de la Commission de coordination des entités publiques et parapubliques de Monaco menant des Actions de promotion à l'étranger

A l'initiative de S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération ainsi que le Corps Diplomatique et Consulaire de Monaco à l'étranger ont été sollicités par le Monaco Economic Board afin d'apporter leur contribution à la mise en œuvre du « plan triennal 2017/2019 de promotion conjointe de la Principauté de Monaco à l'étranger », dans les domaines économique, touristique, culturel, scientifique et sportif des entités publiques et parapubliques de la Principauté.

Cette approche offre notamment l'opportunité de renforcer les actions menées en matière de diplomatie économique et culturelle dans les pays auprès desquels les Ambassadeurs et les Consuls sont accrédités.

Les échanges intervenus entre les Ambassadeurs et le MEB ont conduit à la création de la rubrique « Ambassades » au sein de l'agenda triennal des opérations de promotion permettant une vision partagée de la politique de promotion globale de la Principauté à l'étranger et une meilleure coordination des actions.

Monaco Private Label

Créé en 2009 à l'initiative du Gouvernement Princier, ce programme regroupe aujourd'hui plus de 1200 entrepreneurs issus de 43 pays et présentant un fort potentiel d'investissement pour Monaco.

En 2016, plusieurs Consuls de Monaco ont œuvré en collaboration avec M. Michel BOUQUIER à l'organisation de manifestation du Monaco Private Label : en Colombie, au Mexique, en Turquie, en Autriche, en Turquie, au Brésil, en Belgique, à Singapour et en République tchèque.

A Mexico, par exemple M. Aldolfo AUTREY, Consul Honoraire de Monaco à Mexico, a reçu quelques 70 membres du Monaco Private Label (MPL) à sa résidence de Mexico le 9 février 2016 pour une présentation des attraits de Monaco.

LES ACTIVITES BILATERALES

En 2016, la Principauté a célébré le dixième anniversaire, soit de l'élévation, soit de l'ouverture, de ses relations diplomatiques avec les pays suivants : Thaïlande – Andorre – Russie – Bosnie-Herzégovine – Etats-Unis d'Amérique – Saint-Marin – Slovénie – Israël – Irlande – Japon – Philippines et Qatar, dans le prolongement de l'entrée en vigueur, au 1^{er} décembre 2005, du Traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française.

Certaines de ces célébrations ont donné lieu à des manifestations particulières.

En outre, les évènements les plus marquants de l'année 2016 sur les plans politique, économique, culturel et scientifique sont retracés ci-après.

1. En Europe

a. France

L'Ambassade de Monaco en France est le relai entre le Gouvernement Princier et les Représentations diplomatiques accréditées à Monaco en résidence à Paris ainsi qu'entre les représentations diplomatiques des pays avec lesquels Monaco n'entretient pas encore de telles relations. Ainsi, S.E. M. Claude COTTALORDA, Ambassadeur de Monaco en France a signé au nom de Monaco un Communiqué conjoint avec la Hongrie et la Biélorussie officialisant l'établissement des relations diplomatiques avec ces deux pays.

Par ailleurs, l'Ambassade a représenté Monaco à certaines réunions internationales et aux manifestations protocolaires se déroulant à Paris.

L'Ambassade de Monaco en France a organisé, le jeudi 4 février 2016, une réunion entre les représentants du Gouvernement Princier et leurs homologues français. Cette rencontre avait pour objectif d'évoquer de façon informelle les négociations en cours avec l'UE et leurs éventuels impacts sur les traités bilatéraux franco-monégasques.

L'Ambassade a assuré l'encadrement du Corps Consulaire monégasque établi en France dans le prolongement de la révision de la carte consulaire.

Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière

Cette année, la Commission s'est réunie pour la septième fois le 12 février, au Ministère d'Etat.

La réunion était présidée par S.E. M. le Ministre d'Etat Serge TELLE et la France était représentée par M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes et S.E. M. Hadelin DE LA TOUR-DU-PIN, Ambassadeur de France à Monaco.

A cette occasion, ont pu notamment être abordés :

- l'accord sur le télétravail et la situation des ressortissants de pays non membres de l'UE travaillant à Monaco et résidant en France ;
- la délivrance aux professionnels de santé monégasques de la Carte française de Professionnel de Santé ;
- la reconnaissance mutuelle des infractions routières ;
- la desserte routière et TER de la Principauté, dont notamment les accès par la Commune de Cap d'Ail, la bretelle de sortie d'Autoroute de Beausoleil, mais

également le projet de restructuration du giratoire transfrontalier de Saint Roman ou encore les travaux sur la basse corniche à Roquebrune-Cap-Martin.

Commission mixte de coopération franco-monégasque

La Commission s'est réunie pour la neuvième fois, le 31 mai 2016 à Paris, afin de traiter de questions d'intérêt commun.

Cette Commission était présidée, pour Monaco, par S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat, et pour la France, par M. Christian MASSET, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

A cette occasion, la Principauté a fait état à la partie française des dernières évolutions des négociations en cours avec l'Union Européenne. Les deux parties ont également fait un point d'étape sur les travaux des groupes de travail franco-monégasques chargés d'analyser l'impact des négociations sur les conventions bilatérales.

En outre, ont notamment été abordés les sujets tels que :

- la coopération bilatérale en matière de sécurité ;
- la ratification de l'accord sur le télétravail ;
- la conclusion d'un accord-cadre bilatéral de coopération sanitaire.

La Principauté a effectué un point d'information sur le projet d'extension en mer. Les parties ont également procédé à un échange de vues sur les coopérations possibles en matière de tourisme pour renforcer l'attractivité de la Côte d'Azur.

Commission mixte de sécurité sociale

La Commission mixte de sécurité sociale s'est réunie le 2 décembre 2016 en Principauté.

La Délégation monégasque était conduite par M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. La Délégation française avait à sa tête Mme Séverine SALGADO, Chef de la Division des Affaires Communautaires et Internationales de la Direction de la Sécurité Sociale.

Les thématiques à l'ordre du jour ont concerné à la fois les questions de santé et de sécurité sociale. Ont notamment été abordés le dossier du passage à la tarification à l'activité (T2A), les cartes de professionnels de santé et les modalités d'introduction du télétravail.

En ce qui concerne la T2A, nouveau mode de remboursement de la sécurité sociale française, les Parties sont convenues de laisser le temps nécessaire aux structures de soins monégasques (Centre Hospitalier Princesse Grace et Centre Cardio-Thoracique de Monaco) pour s'adapter à ce nouveau mode de gestion.

La demande de délivrance aux professionnels de santé de la Principauté de la Carte française correspondante, pour qu'ils puissent notamment bénéficier de l'automatisation du traitement des feuilles de soins qu'ils délivrent pour leurs patients assurés sociaux français, a de nouveau été argumentée par la Délégation monégasque.

Enfin, un échange est intervenu sur les premiers mois de mise en œuvre pratique de la loi relative au télétravail. Les Parties sont convenues d'échanger annuellement sur cette question.

b. Italie

S. E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco en Italie, a travaillé à la redéfinition de la carte des postes consulaires de Monaco en Italie en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires étrangères italien, ainsi qu'à la désignation d'un magistrat de liaison pour répondre à la demande des Autorités italiennes.

S.E. M. Robert FILLON a participé aux cérémonies de remise de la citoyenneté d'honneur des villes de Portofino et de Noto, en Sicile, à S.A.S. le Prince Albert II.

Le 11 juin 2016, il a pris part à la Conférence « La Méditerranée en 2050 - Les risques pour la biodiversité - Les solutions pour la gouvernance » dont S.A.S. le Prince Albert II et Sa Fondation étaient les invités d'honneur, sur l'île d'Elbe, dans le cadre du Sanctuaire Pelagos.

Le Bureau italien de la Direction du Tourisme et des Congrès a organisé des réunions et événements destinés aux « Ambassadeurs du Tourisme d'affaires » dans plusieurs villes italiennes.

S.E. M. Robert FILLON a souligné lors de ses interventions les atouts de la Principauté en matière d'offre « tourisme d'affaires ».

La Commission de coopération administrative italo-monégasque, qui se tient en alternance à Rome et à Monaco, n'a pas pu se réunir au cours de l'année 2016.

L'année 2016 a toutefois été marquée par le rachat du port de Vintimille par la Société d'Exploitation des Ports de Monaco.

c. Les autres Etats d'Europe

Andorre

S.E. M. Claude COTTALORDA, Ambassadeur de Monaco en Andorre, s'est rendu à la Seu d'Urgell le 4 novembre pour assister à la cérémonie organisée par S.E. Monseigneur Joan Enric Vives, Evêque d'Urgell et coprince d'Andorre. Au cours de son allocution, l'Evêque d'Urgell a notamment évoqué devant les diplomates et les membres du Gouvernement andorran les négociations entre Andorre et l'Union Européenne.

République de Saint-Marin

Le 1^{er} avril 2016, S.E. M. Robert FILLON a assisté à la Cérémonie d'installation des nouveaux Capitaines Régents de la République de Saint-Marin, à l'issue de laquelle il s'est entretenu avec le Secrétaire d'État aux Affaires Etrangères, à propos des négociations en cours entre Saint-Marin et l'Union Européenne.

- *Visite de travail des Ministres des Affaires Etrangères d'Andorre et Saint-Marin à Monaco*



A l'initiative de M. Gilles TONELLI, S.E. M. Gilbert SABOYA, Ministre des Affaires Étrangères de la Principauté d'Andorre et S.E. M. Pasquale VALENTINI, Ministre des Affaires Etrangères et Politiques de la République de Saint Marin, ont effectué une visite de travail à Monaco le 18 octobre 2016, dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne.

Au cours de cette rencontre politique les participants ont notamment évoqué l'influence du Brexit sur les négociations en cours et l'état d'avancement des différents volets de la négociation avec l'UE.

République de Slovénie

S.E. M. Robert FILLON a représenté S.A.S. le Prince Albert II à la Conférence de la Fondation Anna Lindh (Euromed) sur le thème « Translation for dialogue », qui s'est déroulée à Portorož/Piran (Slovénie) fin juin 2016, avec le soutien du Gouvernement slovène et de l'Université euro-méditerranéenne. Cette rencontre s'est conclue par un « Manifeste » définissant cinq objectifs pour relancer les échanges culturels dans le contexte politique de la région méditerranéenne.

Saint-Siège/ Conseil des Conférences épiscopales d'Europe

- *Visite officielle de LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène au Vatican*

Dans le cadre de la visite officielle qu'ils ont effectuée au Saint-Siège les 17 et 18 janvier, LL.AA.SS le Prince Albert II et la Princesse Charlène ont été reçus en Audience par Sa Sainteté le Pape François.

Cet entretien leur a permis d'évoquer avec le Souverain Pontife, en écho à l'encyclique « Laudato Si », la protection de l'environnement et les perspectives ouvertes par la COP 21, la situation en Méditerranée, les migrations notamment climatiques, et l'éducation.

LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlène ont offert à S.S. le Pape François une pièce ancienne (1720) qui honore la mémoire de Sainte Dévote, patronne et protectrice de la Famille Princière et de la Principauté.

Le Couple Princier a ensuite été reçu par le Cardinal Pietro PAROLIN, Secrétaire d'Etat.

Le Couple Princier s'est recueilli à la Chapelle Clémentine avant son départ du Vatican.



- *Autres activités*

Durant l'Année du Jubilé, le Diocèse de Monaco et le « Groupe Padre Pio » se sont rendus à Rome en pèlerinage. L'Ambassadeur a offert aux pèlerins une réception en l'église de Saint Jean Baptiste des Génois.

S.A.S. le Prince Souverain a été fait Membre d'Honneur de la vénérable institution aristocratique romaine le « Cercle de la Chasse ».

- *Assemblée Plénière du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe*

L'assemblée plénière annuelle du Conseil des conférences épiscopales d'Europe a eu lieu en Principauté, à l'invitation de Mgr. Bernard BARSÌ, Archevêque de Monaco.

S.A.S. le Prince Souverain a reçu au Palais Princier les Représentants de l'épiscopat européen. La Conférence a pris fin avec l'adoption d'un message fort visant à condamner la persécution des chrétiens dans le monde et les différentes formes d'intolérance ou de discrimination subies par les chrétiens en Europe.

Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

Au cours de l'année 2016, la Mission s'est principalement consacrée à la négociation de l'Accord d'association avec l'Union Européenne. L'Ambassadeur, qui est membre de l'équipe de négociation, est particulièrement chargé des contacts directs avec le Service Européen pour l'Action Extérieure et les directions générales de la Commission. Elle a assuré un dialogue permanent avec les institutions européennes afin que les sessions de négociations (toutes les six semaines environ) se déroulent avec la plus grande efficacité et au mieux des intérêts de Monaco.

L'autre sujet principal lié à l'Union Européenne a été la fiscalité pour laquelle la mission a assuré l'information de la Commission, du Conseil, et du groupe de travail « code de conduite » sur le système monégasque.

Les autres événements notables en 2016 sont :

- la participation de S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. Mme Sophie THEVENOUX, le 31 mars au Dîner de Gala de l'EORTC, organisé sous Son patronage dans le cadre du « Second EORTC Cancer Survivorship Summit » ;
- la participation de S.A.S. le Prince Souverain, et de Madame l'Ambassadeur, à la Session d'ouverture de la Conférence organisée, au Parlement européen, à l'occasion de la 5^{ème} Semaine européenne de l'Abeille et de la Pollinisation ;
- la participation de S.A.S. le Prince Souverain, le 9 septembre, accompagné par S.E. Mme l'Ambassadeur au 40^{ème} anniversaire du Mémorial Van Damme ;
- le soutien de l'Ambassade à l'organisation d'un événement « Monaco Private Label » en Belgique.

Royaume des Pays-Bas

Le 19 mai, Madame l'Ambassadeur représentait la Principauté de Monaco au Dîner donné par LL.MM. le Roi et la Reine des Pays-Bas, au Palais Royal d'Amsterdam, en l'honneur du Corps Diplomatique et des Représentants des Organisations internationales.

Le 9 décembre, S.E. Mme THEVENOUX participait à Maastricht aux manifestations organisées à l'occasion du 25^{ème} Anniversaire de la signature du Traité de Maastricht.

Grand-Duché de Luxembourg

Le 22 juin, S.E. Mme Sophie THEVENOUX se rendait en Visite de courtoisie au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes au cours de laquelle elle a pu évoquer la stratégie visant à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et leur mise en œuvre par les Autorités luxembourgeoises.

Confédération Helvétique et Principauté du Liechtenstein / Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

En sa qualité de co-Président du Polio Partner Group, S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève est intervenue au cours du panel organisé par l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement consacré à l'éradication de la poliomyélite, le vendredi 11 mars 2016.

Madame l'Ambassadeur a accueilli S.A.S. la Princesse Stéphanie qui a représenté la Principauté lors de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/SIDA qui s'est tenue du 8 au 10 juin 2016.

S.E. Mme LANTERI a participé à Londres le 13 avril, à la réunion organisée par le Chatham House Centre on Global Health Security, le Royal Institute et le Graduate Institute de Genève, qui avait pour thème central l'éradication de la polio.

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné par Madame l'Ambassadeur, a participé à la cérémonie célébrant le passage de la flamme olympique au Palais des Nations le 29 avril. Cette célébration a été l'occasion pour S.A.S. le Prince Souverain d'évoquer la Journée internationale du sport au service de la paix et du développement.

Dans le cadre de la Journée mondiale des océans, la Mission, en collaboration avec les Missions de la France et du Maroc, a organisé, le 9 Juin, une conférence intitulée « Des océans sains pour une vie meilleure » ayant pour objet de sensibiliser la communauté internationale aux enjeux liés à la préservation de ces écosystèmes. Cette Conférence, ouverte par un message vidéo de S.A.S. le Prince Souverain, a permis de faire un point sur l'état de la science relatif aux océans et sur les menaces qui pèsent sur eux comme le réchauffement ou encore l'acidification.

S.A.S. la Princesse Charlène s'est rendue le 9 septembre 2016 au Palais des Nations, accompagnée par Madame l'Ambassadeur dans le cadre de la Journée mondiale des premiers secours organisée par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) dont elle est l'Ambassadeur de bonne volonté. Cette journée a notamment permis de mettre en exergue l'importance de la formation des enfants aux premiers secours.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

En début d'année, S.E. Madame Evelyne GENTA a accompagné S.A.S. le Prince Albert II lors de sa visite à l'Université d'Oxford.

Les discussions avec les Experts de l'Université ont porté, d'une part, sur les projets pouvant être développés dans le domaine de la recherche médicale en lien avec le Centre scientifique

de Monaco et, d'autre part, sur les opportunités pouvant être mises en œuvre dans le domaine de l'environnement en lien avec la Fondation Albert II.

S.E. Mme Evelyne GENTA a représenté la Principauté de Monaco, le 10 juin, à la Messe donnée en la Cathédrale Saint Paul en l'honneur de Sa Majesté la Reine Elisabeth II à l'occasion de Son 90^{ème} Anniversaire.



S.A.S. le Prince Albert II aux côtés de S.A.R. la Princesse Anne

Lors de Sa visite à Edimbourg le 28 juin, accompagné par S.E. Mme Evelyne GENTA, S.A.S. le Prince Souverain a rencontré S.A.R. la Princesse Anne qui, en sa qualité de Chancelor de l'Université d'Edimbourg, Lui a remis le diplôme « Doctor Honoris Causa ».

S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu au « Edinburgh Centre for Carbon Innovation » (ECCI) où il Lui a été présenté les récentes avancées des chercheurs écossais en matière de réduction des émissions de CO₂.

S.E. Mme GENTA a continué à déployer de nombreuses actions relevant de la diplomatie économique pour favoriser la politique d'attractivité de Monaco avec les entités monégasques parapubliques et privées œuvrant dans ce domaine. Le MEB a ainsi organisé des événements « connecting to Monaco ».

Elle a continué à apporter son aide aux Monégasques souhaitant s'installer au Royaume-Uni, notamment dans le cadre de la poursuite d'études ou pour y réaliser une première expérience professionnelle.

Les activités de l'Ambassadeur se sont également développées dans le domaine caritatif. Elle a ainsi participé au dîner de bienfaisance donné par l'association « Duke Of Edinburgh International Award ». A l'occasion de cette soirée, Madame l'Ambassadeur a été remerciée par S.A.R. le Prince Phillip, Duc d'Edimbourg, pour les actions qu'elle mène dans le pays et la qualité des relations ainsi développées entre la Principauté de Monaco et l'association.

Espagne

S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu à Madrid en compagnie de l'Ambassadeur lors de la présentation officielle de Sa Fondation et de la création de la Branche Espagnole le 22 avril.



A cette occasion, Il S'est entretenu avec S.M. le Roi d'Espagne Felipe VI en Audience privée au Palais de la Zarzuela.

S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Ambassadeur de Monaco en Espagne a œuvré auprès des Autorités espagnoles pour la relance des discussions concernant la conclusion d'un Accord fiscal entre la Principauté et le Royaume d'Espagne.

L'Ambassadeur a continué d'animer le réseau consulaire de Monaco en Espagne et représenté le Gouvernement monégasque dans le cadre des activités de l'Union pour la Méditerranée.

Allemagne

En collaboration avec la Direction du Tourisme et des Congrès, Madame l'Ambassadeur a effectué, du 11 au 15 avril, plusieurs opérations de promotion touristique, économique et gastronomique dans le cadre du très exclusif Berlin Capital Club, club de la capitale regroupant 1600 membres.

Elle a continué ses visites au Corps Consulaire de Monaco en Allemagne et s'est rendue, à cet effet, en visite le 1^{er} et 2 juin 2016 à Hambourg.

S.E. Mme BERRO-AMADEI s'est rendue le 14 juin 2016 à Munich pour assister au dîner de gala donné par la Présidente de la branche allemande de l'AMADE, sous le patronage et en présence de S.A.R la Princesse Caroline de Hanovre.

Le 9 juillet 2016, S.A.S le Prince Souverain a effectué un déplacement à Gotha (Thuringe) pour visiter l'exposition « Les Emestins, une dynastie marque l'Europe ». Il a rencontré à cette occasion le Ministre-Président du Land.

Le « Green Me Film Festival » de Berlin a reçu, cette année, le soutien financier de la Fondation Prince Albert II. S.E. Mme BERRO-AMADEI, Ambassadeur de Monaco en Allemagne, a participé à cet événement. Un message vidéo de S.A.S. le Prince Souverain a été diffusé.

Autriche

En collaboration avec Monsieur DORDA, Consul honoraire de Monaco à Vienne, a été organisée, le 2 juin 2016, une soirée « Monaco Private Label ». Le lendemain, Madame l'Ambassadeur s'est rendue au Ministère des Affaires Etrangères pour y rencontrer le Secrétaire Général, M. Michael LINHART.

L'Ambassade de Monaco en Autriche a organisé, le 7 novembre 2016, à Vienne, un événement de promotion de la Principauté intitulé « La Principauté de Monaco : Un État dynamique, responsable et tourné vers l'avenir ».

La Délégation monégasque a ainsi pu exposer les fondements de l'économie monégasque, les attraits de sa place financière, les nouveaux projets d'urbanisation de la Principauté, dont le projet d'extension en mer ainsi que les nombreux événements dans les domaines culturel et du tourisme d'affaires. Un accent particulier a été mis sur la politique de développement durable que le Gouvernement Princier a placé au centre de ses actions.



S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur de Monaco en Autriche aux côtés de la Délégation monégasque

Le 8 novembre, a été organisé à Vienne un second dîner du Monaco Private Label en Autriche.

Pologne

Les 25 et 26 octobre, S.E. Mme BERRO-AMADEI a représenté la Principauté à l'occasion du 6^{ème} Meeting du Comité international de la Fondation Auschwitz Birkenau et s'est rendue à Auschwitz afin d'y rencontrer le Directeur du Musée d'Auschwitz-Birkenau et de visiter l'ancien camp.

Russie

- *Célébration des 10 ans des relations diplomatiques*

La « Semaine de Monaco » a eu lieu du 4 au 9 octobre 2016 dans la capitale russe afin de célébrer le dixième anniversaire des relations diplomatiques entre la Principauté de Monaco et la Fédération de Russie.

La Délégation officielle était conduite par S.A.S. le Prince Souverain qui a inauguré, avec S.E. M. Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie, l'exposition « Grimaldi et Romanov, trois siècles d'histoire ».

Les deux Chefs d'Etat et leurs Délégations ont abordé la politique internationale et la protection de l'environnement, au cours d'une audience et d'un déjeuner de travail.

M. Gilles TONELLI a rencontré M. Alexei MESHKOV, Vice-Ministre russe des Affaires Etrangères. Plusieurs sujets, dont le développement des relations bilatérales dans les domaines de l'économie, de la culture et de l'éducation, ont été évoqués.

Sur le plan économique, la Délégation du Monaco Economic Board regroupant une trentaine de sociétés monégasques s'est rendue à la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Russie. Les entreprises ont ainsi pu exposer leurs activités devant des hommes d'affaires moscovites. Un événement « networking » a par ailleurs été organisé.

A cette occasion, M. Gilles TONELLI a rappelé la longue histoire des liens diplomatiques tissés entre les deux pays et mis en avant la vitalité de l'économie monégasque. Il a souligné que les échanges entre la Russie et Monaco pouvaient être encore développés.

La Direction du Tourisme et des Congrès a organisé un événement « Destination Monaco » afin de présenter les atouts de la Principauté aux professionnels du tourisme russe.

La Semaine s'est achevée par le volet scientifique et la signature de l'Accord de coopération entre la Fondation Prince Albert II et la Société de Géographie de Russie. Cet Accord porte essentiellement sur le soutien mutuel des projets liés à la protection de la biodiversité et des espèces menacées, et au développement d'une coopération technique, scientifique et méthodologique.



S.E. M. Bernard FAUTRIER, Vice-Président et Administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II et M. Nicolai KASIMOV, Premier Vice-Président de la Société de Géographie de Russie

- *Autres activités*

La Fête Nationale de la Russie a été célébrée le 13 juin 2016 au Yacht Club de Monaco. A cette occasion, la Fédération de Russie a honoré des personnalités monégasques suite à leur implication dans l'organisation « 2015 Année de la Russie à Monaco ». L'Ordre de l'amitié a été remis par S.E. M. ORLOV, Ambassadeur de Russie à Monaco à S.E. M. Michel ROGER, S.E. M. Henri FISSORE, Mme Ekaterina SEMENIKHINA, et la Médaille Pouchkine à M. Thomas FOUILLERON, Mme Sylvie BIANCHERI et M. Jean-Christophe MAILLOT.

Au cours d'une manifestation à Moscou, S.E. Mme Mireille PETTITI, a remis au nom de S.A.S. le Prince Souverain des distinctions honorifiques à Mme Olga GOLODETS, vice-Ministre des Affaires Etrangères et à M. Mikhail SHVYDKOY, Représentant spécial du Président pour les affaires culturelles internationales qui ont tous deux été élevés au rang de Commandeur dans l'Ordre de Saint-Charles en reconnaissance de leur contribution au succès de la manifestation 2015 - Année de la Russie à Monaco.

Madame l'Ambassadeur s'est également attachée à participer aux opérations de promotion programmées sur le marché russe par la Société des Bains de Mer et la Direction du Tourisme et des Congrès.

Au mois de novembre, S.E. Mme PETTITI s'est rendue au Ministère russe des Affaires Etrangères pour y rencontrer le Directeur Général du Premier Département Européen. Certains sujets bilatéraux ont été traités, notamment le projet d'Accord sur la reconnaissance mutuelle des diplômes et le projet d'Accord en matière d'adoptions internationales.

2. En Amérique

Etats-Unis

- *Célébration des 10 ans des relations diplomatiques*

Les 21 et 22 septembre 2016, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a organisé une série de manifestations à l'occasion du 10^{ème} Anniversaire de l'ouverture de la représentation diplomatique monégasque dans la capitale américaine en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

S.A.S. le Prince Souverain a présidé un déjeuner en l'honneur des membres du Corps Consulaire de la Principauté aux Etats-Unis et au Canada.

S.A.S. le Prince Souverain a rencontré M. Charles RIVKIN, ancien Ambassadeur des Etats-Unis en France et à Monaco, venu Lui remettre un message de félicitations de la part du Président américain Barack OBAMA soulignant les liens étroits qui unissent les États-Unis à la Principauté depuis plus de 150 ans.

S.A.S. le Prince Souverain a rendu hommage aux efforts de l'Ambassade de Monaco et des représentations situées sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis en déclarant : « Nos amis américains savent combien nous partageons les mêmes valeurs et idéaux et connaissent notre détermination à collaborer sur des questions communes. Ils seront toujours chaleureusement accueillis à Monaco ».

Dans son discours, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a souligné que l'Ambassade s'emploie à promouvoir les nombreux atouts culturels, philanthropiques et professionnels de Monaco auprès de ses partenaires dans l'ensemble des Etats-Unis.

Elle a rappelé que cette année marquait l'inauguration du bureau américain de la Fondation Princesse Charlène de Monaco et le dixième anniversaire de la branche américaine de la Fondation Prince Albert II.

- *Autres activités*

Les dirigeants de Penn Medicine dans l'Etat de Pennsylvanie et du Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco ont annoncé, le 9 février au Yacht Club de Monaco, le lancement officiel de « Grace-Penn Medicine Conciergerie Service », qui vise à proposer aux résidents monégasques et à la communauté internationale de Monaco un accès personnalisé au réseau de soins de l'Université et de l'Hôpital de Pennsylvanie (UPENN), dans les domaines de la cancérologie et de la cardiologie.

L'art de la danse classique, de la photographie et de la gastronomie monégasques étaient mis à l'honneur du 15 au 21 février à New York, dans le cadre d'une série de manifestations marquant le « Monaco Takes New York », en collaboration avec Monsieur Gildo PALLANCA PASTOR, Consul général de Monaco à New York, la Compagnie des ballets de Monte-Carlo et de la Direction du Tourisme et des Congrès.

M. John B. Kelly III, Président de la Branche américaine de la Fondation Prince Albert II, a présidé la réunion annuelle du Conseil d'administration de la PA2F-USA en présence de S.E. Mme l'Ambassadeur, Vice-Présidente, le 30 mars.

S.A.S. la Princesse Charlène entourée des Membres du Conseil d'administration de la branche américaine de Sa Fondation.



Le 11 mai 2016, S.A.S. la Princesse Charlène de Monaco, accompagnée de S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, Présidente du Conseil d'administration de la Fondation américaine, a inauguré à l'Annenberg Community Beach House de Santa Monica, en Californie, la branche américaine de Sa Fondation dont les missions principales sont l'apprentissage de la natation ainsi que la prévention de la noyade.

Lors de Son déplacement en Californie, S.A.S. la Princesse Charlène a reçu le prestigieux Blue Ribbon du Music Center de Los Angeles au cours d'un déjeuner spécial afin de La remercier pour Son engagement auprès des enfants et saluer le lancement de la branche américaine de Sa Fondation.

S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu le 31 août à Columbus, accompagné de Madame l'Ambassadeur, à l'Ohio State University afin de visiter le site de construction d'une voiture électrique à grande vitesse, la « Buckeye Bullet », ce projet étant soutenu par Sa Fondation au travers de la société Venturi Automobiles.

Abordant les questions relatives aux pratiques et aux responsabilités en matière de changement climatique, S.A.S. le Prince Souverain a salué les efforts de l'Université en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de prise de conscience environnementale. S.A.S. le Prince Souverain a également encouragé la « prochaine génération à intensifier ses efforts en matière d'environnement et à proposer des solutions adaptées ».

Invité d'honneur à l'ouverture de la Session d'automne de l'American Geophysical Union à San Francisco, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de Madame l'Ambassadeur, y a prononcé une allocution, le 12 décembre, dans le cadre du cycle de conférences « Presidential Forum » organisé tous les ans à cette occasion.

Au cours de son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé à Son auditoire l'urgence de prendre des mesures de lutte contre le changement climatique.

Canada

Le 13 décembre, S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu dans la Province canadienne de Québec.

Au cours de cette visite, a eu lieu la signature d'une Convention-Cadre soutenant des projets de coopération sur le territoire nordique entre Sa Fondation, les Représentants de la Province canadienne de Québec et la Société Plan Nord. La Convention-Cadre vise à intensifier les projets de coopération sur le territoire du Grand Nord par le soutien de plusieurs initiatives visant à favoriser les projets de développement durable.

3. En Asie/Pacifique

Chine

Au mois de mai 2016, S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco en Chine, a accueilli la Délégation monégasque conduite par Madame Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, venant présenter à Pékin la Roseraie Princesse Grace dans le cadre de la Convention Régionale de la Rose.

La 3^{ème} édition de la Monaco Week en Chine s'est déroulée à Chengdu, la capitale de la Province du Sichuan et la vitrine du développement économique du pays.

Menée par S.E. Mme Catherine FAUTRIER, la Délégation monégasque, composée de 28 personnes, a animé plusieurs présentations et forums.

Trois axes de promotion avaient été choisis : le tourisme, le yachting et l'environnement.



Délégation Niccolo Meeting S.E. Mme Catherine FAUTRIER entourée des membres de la délégation monégasque.



La Délégation monégasque : Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, S.E. Mme Catherine FAUTRIER, M. Yves PIAGET, Président des Amis de la Roseraie Princesse Grace, M. Jean-Luc PUYO.

Au cours d'une Conférence, la Fondation Prince Albert II a exposé les actions menées dans le domaine de la protection de l'environnement, dans le monde et plus particulièrement en Chine.

L'exposition « Disparu en un éclair », « Gone within a blink », a été organisée à Beijing par Madame l'Ambassadeur, la Fondation Prince Albert II et le WWF. Cette exposition, dédiée aux espèces animales en danger, a eu lieu au sein du Salon Monaco. A l'occasion de l'inauguration, le WWF et TRAFFIC, réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, ont lancé une campagne de lutte contre le commerce illicite de l'ivoire.

Enfin, les Petits Chanteurs de Monaco ont donné trois représentations à Beijing où Madame l'Ambassadeur les a accueillis.

Monaco a intégré, depuis le 1^{er} novembre 2016, la liste des pays pour lesquels la Chine applique une exemption de visa, pour les transits sur le territoire, d'une durée de 72 à 144 heures, en fonction des aéroports d'arrivée.

Durant le Monaco Yacht Club, 300 convives ont assisté à la 4^{ème} China Night. Cette soirée placée sous l'égide de l'Ambassade de Monaco en Chine et de la Direction du Tourisme et des Congrès, représente une occasion de « networking » entre la Principauté et le continent asiatique.

La Fête Nationale Chinoise a été célébrée le 1^{er} octobre.

Australie

S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco en Australie, s'est rapprochée des Autorités australiennes en vue de la signature d'un Accord « vacances-travail » devant permettre aux jeunes des deux pays de pouvoir effectuer un séjour d'un an rendant la découverte de nos deux pays plus enrichissantes.

République du Kazakhstan

S.E. Madame GENTA, Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan, a facilité les déplacements des Représentants de Monaco Inter Expo en charge de la réalisation du Pavillon de Monaco, et suivi les préparatifs de ce dernier à Astana Expo-2017.

Par ailleurs, l'Ambassadeur s'est rendue à de nombreuses réunions en Principauté avec les Représentants de Monaco Inter Expo afin de suivre l'évolution du projet et de préparer la Journée Nationale de Monaco en 2017.

Japon

- *Célébration des 10 ans des relations diplomatiques*

S.E. M. Patrick MEDECIN, Ambassadeur de Monaco au Japon, et la Direction du Tourisme et des Congrès ont effectué conjointement des opérations de promotion au Japon du 16 au 20 mai 2016, en préambule à l'ouverture du calendrier des manifestations dédiées aux 10 ans de relations diplomatiques entre les deux pays.

A cette occasion, l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo a effectué une tournée dans les principales villes du pays.

Par ailleurs, la tournée des Petits Chanteurs de Monaco en Asie a débuté le 19 juillet 2016 au Japon.

Au début du mois de septembre, à Tokyo, une exposition « Princesse Grace » a également été inaugurée avant d'être présentée dans plusieurs autres villes nippones.



A Monaco, S.A.S. le Prince Souverain a honoré de Sa présence la réception offerte par S.E. M. Masato KITERA, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon qui a tenu lors de son discours à souligner l'importance qu'attachent ses Autorités aux liens d'amitié qui unissent les deux Etats.

- *Autres activités*

Le 27 août 2016, S.E. M. Patrick MEDECIN a invité le monde diplomatique, culturel et économique à une création artistique de la troupe du Logoscope (association culturelle monégasque), ensemble de danseurs japonais et monégasques.

S.E. M. Patrick MEDECIN a effectué un déplacement sur l'île d'Hokkaido afin de soutenir le partenariat en cours de conclusion avec le Yacht Club de Monaco. Il a, à cette occasion, effectué une présentation de Monaco à des personnalités politiques et économiques.

S.E. M. Patrick MEDECIN a continué d'apporter son appui actif aux évènements japonais se déroulant à Monaco et auprès des sociétés monégasques présentes au Japon.

Inde

- *Visite officielle de S.A.S. la Princesse Charlène en Inde*

S.A.S. la Princesse Charlène a effectué une visite officielle en Inde du 8 au 10 décembre 2016.

Le jeudi 8 décembre, S.A.S. la Princesse Charlène s'est rendue dans le sud de l'Inde, à Dindigul pour assister à la présentation des actions de l'ONG Mass Trust au St Joseph Polytechnic College. Cette organisation non gouvernementale indienne soutient les enfants et familles touchés par le VIH/SIDA afin de leur apporter des soins, une éducation et une formation professionnelle.

A cette occasion, l'association monégasque Monaco Aide et Présence qui soutient depuis plusieurs années l'ONG Mass Trust a offert un véhicule permettant d'acheminer les enfants suivant un traitement lourd.

S.A.S. la Princesse Charlène S'est ensuite rendue à New Delhi où Elle a été accueillie par S.E. M. Patrick MEDECIN pour participer au « Laureats and Leaders for Children, Summit 2016 ».



Cette première édition, initiée par le Prix Nobel de la Paix 2014, Kailash SATYARTHI, et organisé par la Kailash Satyarthi Foundation for Children, a réuni de nombreux décideurs et leaders mondiaux pour débattre autour du thème des droits de l'enfant dans le monde.

Lors de Son discours, S.A.S. la Princesse Charlène a rappelé l'engagement de la Principauté pour les droits de l'enfant en soulignant que ce Sommet devait « capter l'imagination et la détermination du monde afin d'aider, de manière concrète, les enfants qui n'ont pas la liberté qu'ils méritent ».

Au cours des tables rondes, S.A.S. la Princesse Charlène a pu débattre de différents sujets qui Lui sont chers comme l'atteinte à la dignité des enfants et l'abolition de la pauvreté dans le monde. Elle a par ailleurs longuement expliqué les actions de Sa Fondation.

- *Autres activités*

L'Ambassadeur a favorisé la mise en contact d'entrepreneurs indiens avec le Monaco Economic Board. Il a rencontré des dirigeants d'entreprises à Monaco afin de répondre à leurs premières attentes d'informations sur le marché indien.

Philippines

- *Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain*

S.A.S. le Prince Souverain a effectué Sa première visite officielle en République des Philippines les 6 et 7 avril 2016, répondant ainsi à l'invitation de S.E. Monsieur Benigno S. AQUINO III, Président de la République des Philippines.



Le jeudi 7 avril, S.A.S. le Prince Souverain a eu un entretien en tête-à-tête avec le Président de la République des Philippines, suivi d'une réunion bilatérale des délégations monégasque et philippine.

A l'issue de la réunion, les Ministres des Affaires Etrangères des deux Délégations ont signé un Accord-cadre de coopération portant notamment sur la protection de l'environnement.

LES ACTIVITES MULTILATERALES : PRESERVATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME

1. Les principaux conflits et zones d'instabilité

Etat neutre sur le plan international, Monaco, membre des principales organisations internationales en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationale, est appelé à se positionner dans le cadre multilatéral sur les conflits ou crises en cours.

Elle y procède en prenant en compte les atteintes portées aux droits fondamentaux des plus vulnérables en particulier dans le contexte migratoire actuel.

En 2016, ont retenu plus particulièrement l'attention les conflits en Ukraine et en Syrie, ainsi que le conflit israélo-palestinien.

a. La situation au Proche et au Moyen-Orient

Le conflit en Syrie

Le 29 décembre 2016, suite à la chute d'Alep, le régime syrien, une partie de l'opposition, la Russie et la Turquie ont annoncé un accord de cessez-le-feu en Syrie. Les différentes parties se sont mises d'accord pour un arrêt total des opérations militaires dans tout le pays.

Des pourparlers de paix sur la Syrie ont été organisés à Astana (Kazakhstan) les 23 et 24 janvier 2017, entre le régime de Damas et l'opposition syrienne, parrainés par les trois pays qui interviennent sur le terrain – la Russie, la Turquie et l'Iran.

Les négociations ont porté sur trois points : le fragile cessez-le-feu, l'acheminement de l'aide humanitaire et la libération de prisonniers.

La Principauté de Monaco observe avec attention les événements qui se déroulent en Syrie depuis le début de la guerre civile, notamment en appuyant les efforts entrepris par les Nations Unies pour endiguer les dérives commises au niveau des droits de l'homme.

A cet égard, Monaco réitère régulièrement, au sein des instances internationales, sa préoccupation en ce qui concerne la prolifération des groupes extrémistes terroristes qui contribuent à la déstabilisation des pays du Moyen-Orient et aggrave la situation humanitaire dans cette région.

La Principauté a ainsi coparrainé plusieurs résolutions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée Générale des Nations Unies relatives aux actes commis par l'Etat islamique et le régime syrien, au phénomène des combattants étrangers, à la lutte contre l'extrémisme violent ou encore à la nécessité de procéder au démantèlement de l'arsenal chimique syrien :

- Monaco a coparrainé la Décision présentée par la Russie intitulée « Assistance à la République Arabe Syrienne pour la restauration du site inscrit au patrimoine mondial de monuments archéologiques de Palmyre », lors de la 199^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO (4-15 avril 2016),
- Le 19 novembre 2016, Monaco a, comme à l'accoutumée, coparrainé et voté en faveur de la résolution adoptée par la Troisième Commission de l'ONU sur la situation des droits de l'homme en Syrie,

- Monaco a coparrainé et voté en faveur d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 9 décembre 2016, appelant à un cessez-le-feu à Alep. La résolution, portée par le Canada, appelle à la « cessation de toutes les attaques contre les civils » et demande la levée du siège des enclaves tenues par les « rebelles » djihadistes. 122 pays ont voté en faveur de la résolution, 13 s'y sont opposés, tandis que 36 membres se sont abstenus,
- Monaco a co-parrainé la résolution adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU le 21 décembre 2016, portant sur l'établissement du « mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger ceux qui en sont responsables ».

Monaco s'associe régulièrement aux déclarations de l'Union Européenne prononcées dans le cadre de l'OIAC, condamnant la non-coopération et les actes de guerre commis par le régime syrien, notamment l'utilisation de produits chimiques à l'encontre de la population. Dans ce cadre, la Principauté a alloué un financement en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les missions d'évaluation des déclarations et d'établissement des faits en Syrie.

Enfin, Monaco a pris part à la 21^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à l'OIAC, qui s'est déroulée à La Haye, du 28 novembre au 2 décembre 2016. Monaco, Saint-Marin et Andorre se sont associés aux déclarations de l'Union Européenne et du Groupe WEOG Plus¹, cette dernière traitant de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie par le régime de Damas et DAESH et des différentes missions d'investigation conduites sur place.

Le conflit israélo-palestinien

Comme à l'accoutumée, la question israélo-palestinienne a divisé les membres du Conseil exécutif de l'UNESCO, réunis lors de la 199^{ème} session, du 4 au 15 avril 2016, et suscité un recours au vote. Deux décisions ont été présentées et adoptées sur la Palestine : un projet politiquement engagé sous le point intitulé « Palestine occupée », ainsi qu'un autre projet concernant les institutions éducatives et culturelles en Palestine et dans le Golan syrien occupé.

Les deux décisions susmentionnées ont à nouveau été adoptées lors de la 200^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO, tenue du 4 au 18 octobre 2016.

Le Gouvernement israélien a annoncé, le 14 octobre, la suspension de sa coopération avec l'UNESCO.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, le 30 novembre 2016, quatre résolutions sous le point relatif à la « Question de Palestine » et deux sous celui relatif à la « Situation au Moyen-Orient ». Monaco a voté en faveur des résolutions suivantes :

- « Jérusalem » (149 voix pour, 7 contre et 8 abstentions) ;
- « Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat » (153 voix pour, 7 contre et 7 abstentions) ;
- « Règlement pacifique de la question de Palestine » (153 voix pour, 7 contre et 7 abstentions).

¹ « Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats » + pays de l'Union Européenne membres du Groupe Europe orientale, le Japon et la Corée du Sud.

La Principauté s'est abstenue sur les textes suivants :

- « Le Golan Syrien » (103 voix pour, 6 contre et 56 abstentions) ;
- « Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien » (100 voix pour, 9 contre et 55 abstentions) ;
- « Division des droits des Palestiniens du Secrétariat » (98 voix pour, 9 contre et 57 abstentions).

Enfin, lors de la 69^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé en 2016, Monaco, à l'instar des pays européens, a voté en faveur de la résolution portant sur la situation sanitaire dans les territoires palestiniens occupés.

b. La situation en Europe de l'Est

Le conflit ukrainien

Le conflit en Ukraine a occupé l'ordre du jour du Comité des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe et a donné lieu à l'adoption de décisions appelant notamment au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine, que Monaco a soutenues.

En perspective de la 126^{ème} réunion ministérielle du Conseil de l'Europe, un projet de décision sur la situation en Ukraine a été présenté par l'Allemagne et adopté le 27 avril 2016. Ce texte appelle au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamne l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. Monaco y a apporté son soutien.

Un projet de décision appelant à la libération de Mme Nadiya SAVCHENKO, parlementaire ukrainienne et membre de l'APCE, condamnée à 22 ans de prison ferme par la Russie, a été présenté par l'Ukraine et adopté lors de la réunion du Comité des Ministres du 30 mars 2016. Dans la mesure où en 2015, Monaco avait voté en faveur d'une telle décision, il en a été de même pour ce nouveau texte.

Lors de la 1266^{ème} réunion du Comité des Délégués des Ministres qui s'est tenue le 28 septembre, la Délégation ukrainienne a condamné la tenue des élections législatives russes en Crimée, le 18 septembre 2016. L'Ukraine s'est par ailleurs dite « en guerre contre la Russie ». L'Union Européenne ainsi que la Géorgie, la Moldavie, la Norvège et la Turquie ont également condamné la tenue de ces élections.

Le 15 novembre 2016, la Troisième Commission de l'ONU a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme en République autonome de Crimée par laquelle l'Assemblée générale réaffirme ne pas reconnaître la légitimité de l'annexion de la Crimée par la Russie et demande à cette dernière de garantir un accès sans entrave aux missions de surveillance des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme.

Cette résolution engage également les Autorités russes à révoquer immédiatement la décision consistant à déclarer que le Mejlis des Tatars de Crimée est une organisation extrémiste et à proscrire ses activités. 73 Etats ont soutenu la résolution, 23 se sont exprimés contre, 76 se sont abstenus et 21 n'ont pas participé au vote. Monaco a voté en faveur de ce texte, sans pour autant s'en porter coparrain.

Enfin, la crise en Ukraine a été l'une des priorités de la Présidence allemande de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), dont le Conseil Ministériel annuel s'est tenu à Hambourg, les 8 et 9 décembre 2016. La Délégation monégasque était, à cette occasion, conduite par M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.

L'OSCE demeure l'Organisation de référence dans le cadre de la surveillance de l'évolution du conflit et du respect des Accords de Minsk II.

Le déploiement de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, à laquelle Monaco contribue financièrement, permet de rassembler des informations sur la situation de sécurité et de dialoguer avec la population pour réduire les tensions.

Le conflit russo-géorgien

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a élaboré un rapport sur le conflit en Géorgie qui couvre la période d'octobre 2015 à mars 2016. Ce rapport fait état des dernières évolutions dans les territoires occupés d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Monaco s'est associé à plusieurs décisions et déclarations qui réaffirment le ferme soutien à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

A l'ONU, Monaco a, comme à l'accoutumée, coparrainé la résolution concernant la situation des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie et de la Tskhinvali/Ossétie du Sud.

2. La lutte contre le terrorisme

Au regard de l'actualité internationale, Monaco a largement étoffé son dispositif conventionnel en matière de lutte antiterroriste :

- Monaco a déposé, le 25 avril, son Instrument de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme. Celle-ci est entrée en vigueur à l'égard de la Principauté le 1^{er} août 2016,
- De même, le Protocole portant amendement à la Convention européenne pour la répression du terrorisme a été signé et ratifié par Monaco le 4 juillet 2016,
- Monaco a déposé son Instrument d'adhésion au Traité sur le commerce des armes le 30 juin 2016. Ce texte est entré en vigueur à l'égard de la Principauté le 28 septembre 2016,
- Enfin, le 4 octobre 2016, Monaco a déposé son Instrument de ratification du Protocole additionnel (dit « Protocole de Riga ») à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.

D'une manière générale, au sein des Organisations internationales et régionales, Monaco s'est associé aux résolutions portant sur :

- la lutte contre le terrorisme et son financement,
- la lutte contre l'extrémisme violent,
- la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste.

A l'ONU, au sein du Conseil des droits de l'homme, en juin 2016, Monaco s'est associé à une Déclaration conjointe sur la protection des droits de l'homme dans la lutte antiterroriste.

Monaco a signé un accord de financement d'une durée de deux années avec l'ONUDC pour la mise en œuvre du projet intitulé « Supporting Sahel Countries (Burkina Faso, Mali, Mauritania and Niger) to Strengthen Rule of Law-based Criminal Justice Measures against Terrorism and Violent Extremism ».

Le Gouvernement Princier s'est particulièrement employé à contribuer à l'échange de renseignements que le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait appelé de ses vœux, en vue de favoriser une meilleure connaissance des dispositifs législatifs, administratifs et judiciaires nationaux, et de prévenir ainsi plus efficacement les actes de terrorisme par une coopération internationale accrue.

Ainsi, Monaco met en œuvre les décisions du Conseil de Sécurité et du Conseil de l'Union Européenne en matière de sanctions économiques (gels de fonds) appliqués aux personnes affiliées à des réseaux terroristes. De même, la Principauté participe activement à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant d'activités illicites.

La Principauté s'est associée à la déclaration « Principles for UN global leadership on preventing violent extremism ». Cette déclaration vise à promouvoir les recommandations du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent conformément à la décision prise par les Etats membres en adoptant, le 1^{er} juillet 2016, la résolution consacrée à la Stratégie antiterroriste des Nations Unies. Elle tend aussi à soutenir l'engagement d'améliorer la coordination et la cohésion des activités antiterroristes de l'ONU articulées autour des quatre piliers de la Stratégie.

Monaco a été représenté à la Conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent, qui s'est déroulée les 7 et 8 avril 2016. Le segment d'experts était divisé en quatre sessions portant sur : le Plan d'action du Secrétaire Général des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme violent ; les causes de l'extrémisme violent ; les priorités dans le cadre des plans d'action nationaux ; la mobilisation des ressources.

En ce qui concerne l'UNESCO, les discussions se sont poursuivies s'agissant de la mise en œuvre de la Stratégie visant à renforcer la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, adoptée par la Conférence Générale en novembre 2015, et plus particulièrement de l'établissement d'un mécanisme de réponse rapide pour la protection de la culture dans des situations d'urgence et d'un mécanisme de mobilisation rapide des experts nationaux.

La Principauté a maintenu son engagement financier en faveur du Fonds d'urgence pour le patrimoine.

En outre, Monaco a coparrainé la Décision présentée par la Russie intitulée « Assistance à la République Arabe Syrienne pour la restauration du site inscrit au patrimoine mondial de monuments archéologiques de Palmyre », lors de la 199^{ème} session du Conseil exécutif de l'UNESCO (4-15 avril 2016).

Au niveau de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Gouvernement Princier a été représenté à une Conférence organisée intitulée « Lutte contre le terrorisme et prévention de la radicalisation violente : vers une approche francophone intégrée », tenue à Paris du 6 au 8 juin 2016. Cette Conférence a permis aux différentes intervenants (experts, diplomates, membres du corps judiciaire, hauts fonctionnaires) de débattre des causes du terrorisme et de l'extrémisme violent, et d'évaluer la réponse que l'OIF pourrait apporter.

S'agissant de l'OSCE, Monaco a été représenté à la Conférence méditerranéenne qui s'est tenue à Vienne les 5 et 6 octobre 2016. Les discussions ont porté sur les bonnes pratiques autour des thèmes de l'extrémisme, la radicalisation, le terrorisme et les flux migratoires. Le concept de sécurité euro-méditerranéenne de l'OSCE a été affirmé.

Par ailleurs, la prévention et la lutte contre le terrorisme ont été longuement discutées lors du Conseil Ministériel de l'OSCE des 8 et 9 décembre 2016.

Afin de réaffirmer la nécessité de combattre le terrorisme, les Ministres ont adopté par consensus une décision portant sur le renforcement de l'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs ainsi qu'une déclaration sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour prévenir et combattre le terrorisme.

3. Crise migratoire

En mars 2016, une Délégation monégasque a participé à Genève à une réunion de Haut Niveau organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, sous l'égide du Secrétaire Général des Nations Unies, consacrée au partage des responsabilités au plan mondial concernant les réfugiés et migrants ayant permis :

- de sensibiliser les Etats à l'accueil des réfugiés syriens par l'ensemble des voies légales d'admission mises à leur disposition : non seulement délivrance du statut de réfugié mais également attribution de visas humanitaires ou d'études, utilisation de la procédure du regroupement familial ;
- de présenter les bonnes pratiques développées par certains pays pour assurer la protection et l'inclusion des réfugiés.

Une Délégation monégasque a participé à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs des réfugiés et de migrants qui s'est tenue le 19 septembre 2016 à New York. Son objectif était de mobiliser la volonté politique et les moyens requis pour mettre en œuvre les décisions de la communauté internationale, prises dans diverses instances internationales telles que l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité.

L'Assemblée Générale a ainsi adopté, à l'unanimité, la Déclaration de New York qui établira, d'une part, un Cadre d'action global pour les réfugiés et, d'autre part, un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2018.

Par ailleurs, un Accord a été signé entre l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'ONU qui devrait permettre de définir une approche globale coordonnée face aux mouvements de réfugiés et de migrants dans le monde.

Enfin, S.E. M. Serge TELLE a pris part à New York à l'événement organisé par le Pacte mondial des Nations Unies aux fins d'associer la société civile et le secteur privé aux discussions.

La Principauté de Monaco a signé un accord de financement d'une durée de deux ans (2016-2017) avec l'OSCE concernant la mise en œuvre du projet de lutte contre la traite des êtres humains le long des routes de migrations.

Ce projet illustre la volonté de l'OSCE à répondre de manière concrète aux grands défis sécuritaires dans la région méditerranéenne. En réunissant, lors de formations, tous les acteurs pertinents des pays d'origine, de transit et de destination, le programme servira de plateforme de coopération et permettra d'améliorer les capacités et les mécanismes pour la protection des victimes de la traite et l'investigation de ce trafic.

Par ailleurs, la question migratoire a été au cœur des discussions du Conseil Ministériel de l'OSCE, tenu en décembre 2016. A cet égard, les Ministres ont adopté, par consensus, une décision relative au rôle de l'OSCE dans la gouvernance des déplacements massifs de migrants et de réfugiés.

4. Réforme du Conseil de sécurité : état des lieux des négociations

Plusieurs réunions sur la question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres se sont tenues au cours de l'année 2016.

Un nouveau document intitulé « Eléments de convergence de deux éléments de la réforme du Conseil de Sécurité : les relations entre le Conseil de Sécurité et l'Assemblée Générale et la taille et les méthodes de travail du Conseil de Sécurité élargi » a été rédigé.

Le 7 novembre 2016, l'Assemblée Générale a examiné cette question. Le Président de l'Assemblée Générale a, pour la première fois, nommé deux co-facilitateurs à la tête de ce processus : les Représentants Permanents de la Roumanie et de la Tunisie.

Un « Groupe des Amis de la réforme du Conseil de sécurité » a été créé. Il bénéficie du soutien du Groupe L.69², de la France, du Royaume-Uni et du G4³.

Monaco s'est positionné en faveur d'un accroissement du nombre de membres du Conseil de Sécurité dans ses deux catégories, sans spécifier le nombre de membres supplémentaires.

S'agissant du droit de veto, la Principauté s'est prononcée pour une autorégulation de son utilisation par les membres permanents. Le Gouvernement Princier soutient les Autorités françaises dans leur initiative visant à encadrer l'utilisation du droit de veto en cas d'atrocités de masse. De même, Monaco a annoncé son plein soutien à l'initiative du Groupe « Responsabilité, Cohérence et Transparence » (ACT), portée par le Liechtenstein.

5. Renforcement du droit international humanitaire

- *Sommet Humanitaire Mondial*

S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat, a participé au premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les enjeux humanitaires, organisé à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, à Istanbul, les 23 et 24 mai 2016.

L'objectif était d'obtenir des engagements politiques et opérationnels concrets dans le but de mettre en œuvre un plan d'action pour prévenir les conflits et y mettre un terme, en accroissant les investissements dans des sociétés pacifiques.

S.E. M. le Ministre d'Etat a rappelé que la Principauté soutient l'action humanitaire. Elle contribue financièrement au Comité International de la Croix-Rouge (CICR), au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), et à l'Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), autant d'organisations appelées à promouvoir, coordonner et mettre en œuvre des actions humanitaires sur le terrain.

² Ce Groupe comprend 42 pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique.

³ Allemagne, Brésil, Inde, Japon.

LES POLITIQUES EXTERIEURES SECTORIELLES

LA POLITIQUE EUROPEENNE : NEGOCIATION D'UN ACCORD AVEC L'UNION EUROPEENNE.

Un rythme régulier de réunions a été adopté lors de l'année 2016 dans la négociation avec le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) au nom de l'Union Européenne, en vue de l'établissement d'un Accord d'association.

Ainsi, ce sont sept sessions de négociation qui se sont tenues à Bruxelles sur trois jours avec, à chaque fois, un intervalle de l'ordre de sept semaines afin de préparer au mieux la suite des discussions.

Au cours de ces sessions, le volet institutionnel est celui qui a été le plus approfondi, notamment sur les points de discussion entre le SEAE et les trois petits Etats tiers européens. Ceux-ci portent principalement sur les modalités de surveillance de l'Accord, le règlement des différends et sur les clauses de sauvegarde.

Lors de ces séances, a été également poursuivi l'examen du criblage de la libre circulation des marchandises selon les domaines concernés. En fin d'année, a été abordée la rédaction du volet du projet d'Accord consacré à cette thématique. Dès lors que la convention douanière qui consacre l'appartenance de Monaco au territoire douanier européen serait reprise en totalité dans le possible Accord, cette partie ne pose pas de difficulté dirimante pour la Principauté.

Enfin, en fin d'année, a été initié l'examen de la libre circulation des services avec une première phase portant sur des présentations de son application dans les Etats Membres par les directions générales concernées.

La négociation se déroule dans un climat très constructif et en recherchant des positions communes avec Andorre, Saint-Marin et Monaco afin de simplifier et renforcer les propositions formulées.

LA POLITIQUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

1. Les relations avec le Forum Mondial de l'OCDE

a. Evaluation sur la confidentialité

En 2016, Monaco a fait l'objet d'une évaluation du Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE en vue de l'échange automatique d'informations et son niveau de protection a été jugé adéquat. En effet, le rapport n'a été accompagné d'aucun plan d'action pour remédier à des dysfonctionnements ou même de recommandations, mais seulement de quelques suggestions mineures d'amélioration.

b. Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations

Pour ce qui est des conventions internationales, le Protocole de modification de l'accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil a été paraphé le 22 février et en date du 12 juillet 2016 s'est déroulée la cérémonie de signature à Bruxelles.

Suite à la promulgation de la Loi 1.438 d'approbation de ratification par le Conseil National :

- Le Ministre d'Etat, M. Serge TELLE, accompagné du Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie, M. Jean CASTELLINI, et de S.E. M. Claude COTTALORDA, ont déposé, le mercredi 14 décembre 2016, à l'OCDE, l'instrument de ratification de la Convention Multilatérale.
- L'instrument de ratification du Protocole a été déposé auprès du Secrétariat General du Conseil de l'Union Européenne à la date du 9 décembre 2016.

Concernant les textes de droit interne, l'ensemble des lois, ordonnances souveraines et arrêtés ministériels nécessaires à l'échange automatique, a été publié au Journal de Monaco les 9 et 23 décembre 2016, à savoir :

- les lois d'approbation de ratification des accords multilatéraux susvisés votées en date du 29 novembre 2016 ;
- la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAC) de l'OCDE signée par Monaco le 13 octobre 2014 et rendue exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 6.205 du 16 décembre 2016 ;
- l'Accord multilatéral entre autorités compétentes (MCAA) signé par Monaco le 15 décembre 2015, qui activera l'échange automatique de renseignements entre pays partenaires (autorise de manière bilatérale), et rendu exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 6.206 du 16 décembre 2016 ;
- le Protocole de modification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne prévoyant des mesures d'effet équivalent à celles que porte la directive 2003/48/CE signé par Monaco le 12 juillet 2016 et rendu exécutoire par Ordonnance Souveraine n° 6.207 du 16 décembre 2016 ;
- les lois encadrant l'échange automatique d'informations en matière de protection des informations nominatives, de confidentialité, de prescription et de sanctions pénales :
- la loi n° 1.444 du 19 décembre 2016 portant diverses mesures en matière de protection des informations nominatives et de confidentialité dans le cadre de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale,
- la loi n° 1.445 du 19 décembre 2016 portant diverses mesures relatives à la prescription et aux sanctions pénales applicables en matière d'échange automatique de renseignements en matière fiscale ;

- l'Ordonnance souveraine portant application des Conventions et Accords signés : Ordonnance Souveraine n° 6.208 du 20 décembre 2016 portant application de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, de l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et du Protocole de modification de l'accord entre la Communauté Européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la Directive 2003/48/CE;
- l'Arrêté Ministériel fixant la liste des juridictions soumises à déclaration et partenaires. Cet Arrêté Ministériel est régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, une FAQ et un guide pour les professionnels ont été publiés sur le site du Gouvernement.

Enfin, la mise en place du portail monégasque a commencé avec, en particulier, la procédure d'homologation selon la réglementation adoptée en matière de sécurité numérique.

c. Accords bilatéraux

Pour ce qui est des Accords bilatéraux, deux nouveaux Accords sont entrés en vigueur en 2016, à savoir la Convention de non-double imposition avec le Mali et l'Accord d'échange d'informations fiscales avec la République Tchèque, deux Accords de non-double imposition ont été paraphés avec Malte et le Liechtenstein, et deux autres sont en cours de négociation avec le Monténégro et la République slovaque.

- *Visite de Travail de M. Pierre MOSCOVICI, Commissaire européen aux affaires économiques et financières, à la fiscalité et à l'union douanière*

Le lundi 22 février 2016, le Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière pour l'Union Européenne, M. Pierre MOSCOVICI, a effectué une visite de travail en Principauté. S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat a mené la Délégation monégasque. Ont été abordés: l'Accord d'association en projet, les finances et l'économie monégasque et la fiscalité.

A l'issue de la réunion, MM. Jean CASTELLINI et Pierre MOSCOVICI ont paraphé l'Accord entre l'Union Européenne et la Principauté de Monaco sur l'échange d'informations relatives aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale, en conformité avec la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers établie par l'OCDE.

Pour la Principauté de Monaco, ce paraphe s'inscrit dans un processus continu de transparence, de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, conformément à l'engagement pris de conclure des Accords respectant, en matière d'échange de renseignements, les standards internationaux développés tant par l'Union Européenne que par le Forum mondial de l'OCDE.

Le Commissaire européen a été reçu en Audience par le Souverain princier après avoir visité les laboratoires pharmaceutiques installés à Monaco.

2. L'Accord monétaire avec l'Union européenne.

La Principauté de Monaco et la République française, au nom de l'Union Européenne, ont conclu le 24 décembre 2001, une convention monétaire permettant à Monaco d'intégrer la zone euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un Accord monétaire conclu le

29 novembre 2011, entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne, représentée par la République française et par la Commission européenne.

En application des dispositions de cet Accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro. En 2016, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Epreuve célébrant les 150 ans de la création de Monte-Carlo, frappée en 15.000 exemplaires ;
- une pièce de 1 euro courante frappée en 1.000.000 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 864.645 exemplaires.

En outre, l'Accord prévoit la réunion annuelle d'un Comité dont les membres sont Monaco et l'Union Européenne.

En 2016, la réunion du Comité s'est tenue le 11 octobre. Elle a été l'occasion d'un échange de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union Européenne sur la mise en place du mécanisme de résolution bancaire et son application en Principauté, ainsi que sur la participation des établissements monégasques au Fonds de résolution français. La Principauté a fait un point sur l'activité du SICCFIN au cours de l'année ainsi que sur la transposition des textes européens en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les Autorités françaises ont fait part de la situation des banques monégasques en matière de reporting statistique et de participation au mécanisme des réserves obligatoires. Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes à l'Accord monétaire. Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2017, qui s'élève à 2.828.097 euros et validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

3. Les sanctions financières internationales

Les mesures de sanction peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (OS 15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (OS 1.675 du 10 juin 2008).

La Principauté est membre de l'ONU et se doit donc d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco fait partie de la zone euro et ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune, la Principauté s'est engagée à adopter des mesures de sanctions identiques à celles prises par l'Union Européenne. Enfin, la Principauté adopte les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (article 562-1 du Code monétaire et financier) (voir un descriptif plus complet du système dans le rapport 2015).

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 26 Arrêtés ministériels en 2016. Sur ces 26 Arrêtés ministériels, 17 correspondent à la transposition de décisions prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et neuf ont été adoptés afin de reprendre des mesures internes prises par la France, dont sept pour des renouvellements de mesures de sanctions et deux pour de nouvelles mesures ciblées, visant quatre personnes ou entités.

En matière de droits de l'Homme, 32 Arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés en 2016, visant des personnes et entités situées dans 14 pays. Au total, 25 pays ont été visés par des mesures de gel des fonds depuis 2008. Certaines mesures, comme celles adoptées à l'encontre de la Birmanie, ne sont plus en vigueur, alors que d'autres, comme celles visant la République démocratique de Corée, la Syrie ou la Libye, font l'objet de fréquentes mises à jour.

4. Les activités de coopération internationale du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

a. Les échanges avec les Cellules de Renseignement Financier (CRF)

Dans le cadre de ses activités d'enquête, la CRF monégasque a maintenu le niveau d'échanges d'information avec les CRF des autres pays. Cette coopération se fonde sur la mise en œuvre des Accords bilatéraux signés entre le SICCFIN et ses homologues étrangers. Ces Accords sont rédigés sur le modèle de l'Accord-Cadre préconisé par le Groupe EGMONT.

Cinq nouveaux Accords ont été conclus en 2016, avec la Géorgie, le Maroc, le Tchad, le Mali, la Russie, ce qui porte à 50 leur nombre total.

Sur ce fondement, en 2016, le flux de la coopération est resté très proche de celui de 2015. Le SICCFIN a reçu 107 demandes, pour 112 en 2015. Elles étaient principalement envoyées par des CRF de la zone Europe, pour 81 % des demandes, suivies par celles d'Amérique du Nord pour 6%. Les autres demandes provenaient, en moindre nombre, de CRF des zones géographiques d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Océanie.

Pour sa part, le SICCFIN a adressé 43 demandes de coopération à ses homologues, ce qui représente une augmentation conséquente de 26% des échanges en 2016 par rapport à ceux de 2015. Là aussi, la plus grande partie de la coopération s'est effectuée avec les CRF de la zone européenne à qui le SICCFIN a adressé 70% du total de ses demandes. Bien que dans une proportion très inférieure, la CRF monégasque a aussi sollicité ses homologues d'autres zones géographiques. Les CRF d'Amérique du Nord ont ainsi été destinataires de 12% des demandes, alors que 9% d'entre elles étaient réparties entre l'Amérique du Sud et les Caraïbes, 7 % concernaient l'Asie, et les 2% restant l'Australie.

b. Les comités du Conseil de l'Europe, MONEYVAL, et le Groupe EGMONT

- Concernant le Comité d'experts MONEYVAL sur l'évaluation des mesures de lutte LCB/FT, la délégation du SICCFIN, composée du Directeur et de ses collaborateurs, a assisté aux trois assemblées plénières de 2016.

Le SICCFIN est plus spécialement intervenu devant l'assemblée plénière de septembre 2016 pour présenter les actions engagées par Monaco pour répondre aux recommandations faites par les rapporteurs de MONEYVAL dans le rapport d'évaluation de 4^{ème} cycle de la Principauté, publié en juin 2014. A été évoqué, outre les modifications réglementaires des textes anti-blanchiment promulguées ou législatives en provision, notamment en ce qui concerne l'application en droit interne monégasque de la 4^{ème} directive anti-blanchiment du Conseil de l'Europe (UE 2015-849) du Parlement européen et du Conseil du 8 mai 2015, l'état d'avancement du processus d'évaluation nationale des risques en matière de LCB/FT, engagé depuis décembre 2015 avec le soutien méthodologique de la Banque Mondiale.

Lors de la 52^{ème} assemblée plénière de décembre 2016, la CRF monégasque a été désignée pour participer à l'évaluation de 5^{ème} cycle de la Principauté d'Andorre.

- Concernant le groupe EGMONT, forum d'échange opérationnel pour les CRF, le SICCFIN a organisé à Monaco une session qui s'est déroulée du 30 janvier au 5 février 2016, en présence de 300 délégués, 16 observateurs et partenaires internationaux (dont le GAFI, la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe, le FMI, l'OCDE, l'OSCE, l'UNODC).

Pendant cette semaine en Principauté, de nouveaux groupes de travail ont été lancés, respectivement dénommés « Echange d'Information », « Assistance technique et Formation », « Adhésion, Soutien et Conformité », « Politiques et Procédures ». A cette occasion, en marge des 19 conférences organisées, 34 nouveaux accords de coopération bilatérale ont été signés entre différentes CRF présentes.

Le SICCFIN a participé aux deux premiers groupes de travail. Parmi les thématiques abordées, peuvent être citées : la sécurité informatique, la coopération nationale avec les autorités de poursuite, la sécurisation des systèmes informatiques des CRF, ou encore la formation aux techniques de l'analyse stratégique ou financière.

Le Groupe EGMONT ayant également vocation à s'adapter, en permanence, au contexte international en s'intéressant plus spécifiquement aux menaces qui portent atteinte à la sécurité et la stabilité financière internationale, le Président du Groupe a, pendant la session monégasque, émis un communiqué officiel déclarant publiquement que, depuis les dernières vagues d'attentats terroristes, la lutte contre le financement du terrorisme est désormais placée au premier rang des préoccupations prioritaires du Groupe. La déclaration de Monaco marque l'engagement des CRF membres de mobiliser leur expertise et leur technologie, en s'appuyant sur le réseau mondial d'EGMONT, pour renforcer leurs efforts et leur coopération, afin de contrer la menace terroriste.

5. La coopération dans le domaine des brevets

a. Organisation européenne des brevets (OEB)

En sa qualité d'Etat membre de l'OEB, la Principauté de Monaco, représentée par la Direction de l'Expansion Economique, a participé, avec 37 autres Etats européens, à plus d'une dizaine de sessions de travail principalement sur les sites de l'Organisation à Munich et à La Haye.

Les temps forts ont été, à l'occasion des sessions du Conseil d'administration de juin et décembre 2016, et après deux tentatives avortées en 1995 et 2004, le soutien de Monaco à l'adoption d'un ensemble de réformes historiques visant à renforcer l'autonomie managériale de l'entité judiciaire de l'Organisation et son efficacité.

Toujours parmi les évènements majeurs, la réunion annuelle sur la coopération des Etats membres de l'OEB s'est déroulée cette année à Tirana (Albanie) et a été l'occasion de travailler non seulement sur les différents outils permettant le renforcement du réseau européen des brevets mais également sur les droits de la propriété intellectuelle en général. Sur cette dernière thématique, le résultat d'une étude conjointe réalisée par l'OEB et l'EUIPO (Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle) aura permis de souligner que plus de 42% de l'activité économique globale au sein de l'Union Européenne a été générée par les secteurs à forte intensité de droits de propriété intellectuelle, et que ces mêmes secteurs avaient manifesté une plus grande résilience face à la crise économique. C'est donc sur la base de ces conclusions que la réunion annuelle aura été l'occasion d'examiner l'état d'avancement des projets de coopération en cours et à venir, à savoir la formation, les services et outils

informatiques liés aux brevets, les services d'information brevets et la sensibilisation au monde de la propriété intellectuelle.

Enfin, profitant de la dynamique positive de la politique de coopération, Monaco a eu l'opportunité d'accueillir, les 24 et 25 novembre, la seconde édition annuelle des journées des utilisateurs des services en ligne de l'Office Européen des Brevets, regroupant plus de 120 participants de 19 Etats membres, dont une grande partie provenant de départements de recherches et innovations de grands groupes internationaux ou encore de cabinets spécialisés en propriété industrielle.

Cet événement aura permis d'atteindre un double objectif :

- démontrer sur la scène nationale et internationale l'intérêt manifesté par le Gouvernement Princier dans la politique de développement et de promotion de la propriété intellectuelle,
- mettre un point final à plusieurs années de travail, en signant un Accord bilatéral entre l'OEB et la Principauté de Monaco qui offrira la faculté aux utilisateurs du système des brevets de requérir, à l'occasion du dépôt d'une demande de brevet d'invention national, l'établissement par l'Office Européen des Brevets d'un rapport de recherche sur l'état de la technique pertinent et une opinion écrite sur la brevetabilité, dont l'ensemble est indispensable pour connaître la valeur juridique de l'invention.

Au surplus, cette signature a montré clairement la volonté du Gouvernement Princier, non seulement de soutenir les entreprises dans leur politique de croissance et d'innovation, à travers la mise à disposition d'un nouvel outil juridique performant, mais également de poursuivre le processus de modernisation de son Office national de propriété intellectuelle initié en 2010.

b. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Comme chaque année, les représentants de la Direction de l'Expansion Economique, en étroite collaboration avec les membres de la Mission permanente de Genève, ont participé à la 56^{ème} série de réunions des assemblées, du 3 au 11 octobre 2016.

Avec plus de 180 Etats membres à travers le monde, ces réunions ont été l'occasion de maintenir, voire de renforcer les liens avec les représentants des Offices nationaux étrangers, d'échanger sur les meilleures pratiques en vue d'étudier une application éventuelle sur le territoire national, d'évaluer les progrès accomplis durant l'année écoulée dans le cadre des travaux de l'Organisation et d'examiner les grandes orientations futures.

LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

En 2016, année de la mise en place des Objectifs de Développement Durable (ODD), la Direction de la Coopération Internationale a poursuivi son action en lien avec deux des trois piliers du développement durable : le pilier social avec la lutte contre la pauvreté et le pilier économique avec la contribution à la croissance dans les pays en développement. Ce sont notamment les ODD suivants qui sont concernés :

- L'élimination de la pauvreté (ODD n°1)
- L'élimination de la faim (ODD n°2)
- La santé (ODD n°3)
- L'éducation (ODD n°4)
- L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les filles (ODD n°5)
- Promouvoir une croissance économique soutenue (ODD n°8)
- Les inégalités réduites (ODD n°10)
- Le partenariat mondial pour le développement durable (ODD n°17)

Dans le cadre du plan Stratégique 2015-2017 de la coopération au développement, une augmentation régulière de l'Aide Publique au Développement (APD) avait été entérinée. Ainsi, l'APD monégasque, qui représentait 11 millions d'euros en 2015 (hors opération exceptionnelle au Burkina Faso dans le cadre de l'opération Loumbila à hauteur de 1.3 M€), est passée à 12 millions en 2016.

Parmi les temps forts de cette année, on peut citer notamment :

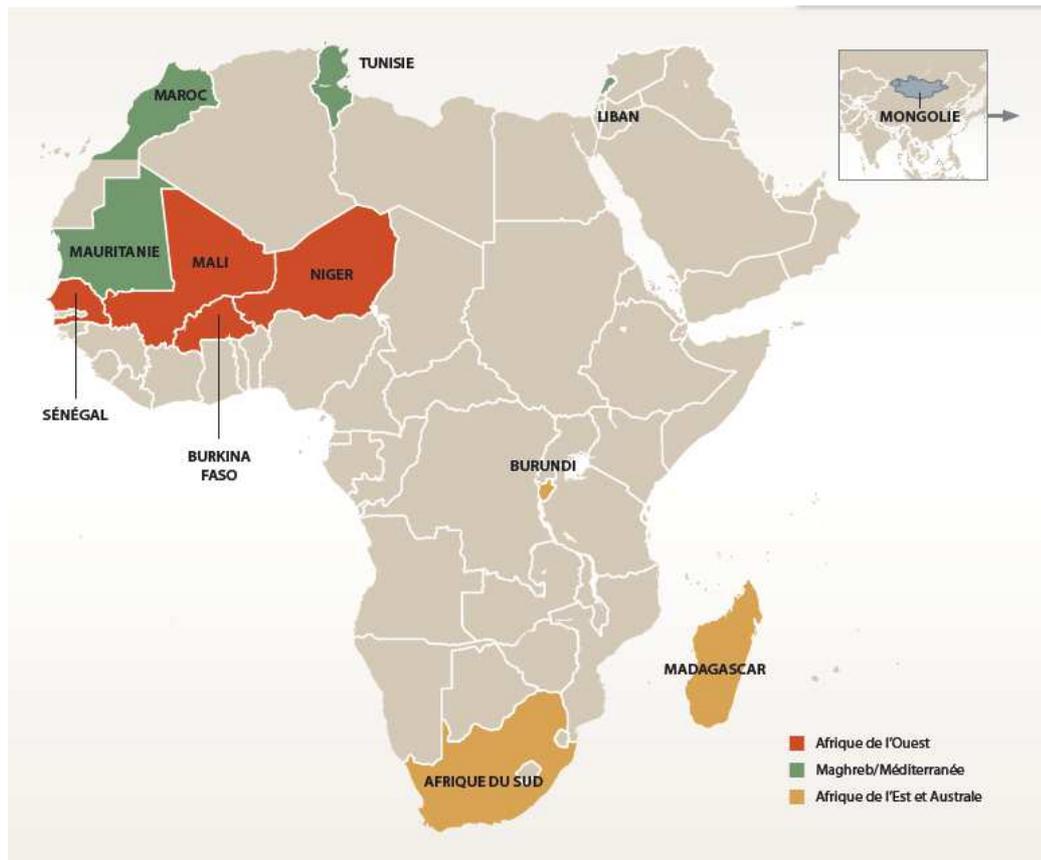
- la mission officielle à Madagascar en présence de S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat, et de Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, avec la signature d'un Accord-Cadre de Santé avec les autorités malgaches,
- le renforcement des liens de coopération avec la Mauritanie et le Burkina Faso à l'occasion de missions officielles du Directeur Général des Relations Extérieures et de la Coopération, notamment dans le domaine de la protection civile,
- la participation à la 43^{ème} session du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale de la FAO à Rome,
- le soutien à 130 projets d'aide au développement dont 46 nouveaux projets et 10 en partenariat avec des Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques,
- la mise en place de nouveaux partenariats bilatéraux et multilatéraux (FAO, GAVI, MMV⁴),
- l'organisation à Monaco d'un atelier de travail du Réseau Afrique de l'Ouest sur la drépanocytose avec les six pays partenaires (Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Mali, Madagascar),
- le 300^{ème} enfant opéré dans le cadre de Monaco Collectif Humanitaire (MCH),
- le lancement du Défi Solidaire Babyloan (plateforme de microcrédit) aux fonctionnaires et agents de l'Etat (800 votants et 52 projets soutenus).

⁴ *Food and Agriculture Organization (FAO), Global Alliance for Vaccines and Immunization (GAVI - vaccination infantile), Medicines for Malaria Venture (MMV)*

1. Les douze pays d'intervention prioritaires

La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur douze pays, éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD) faisant face à d'importants défis :

- sept pays classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Burundi, Madagascar, le Niger, le Burkina Faso (ces trois derniers pays étant classés par l'OCDE « orphelins de l'aide »). En 2016, l'effort de Monaco en faveur de ces pays particulièrement défavorisés a été maintenu à un niveau élevé avec 53% de l'aide totale accordée ;
- cinq pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Mongolie et l'Afrique du Sud.



2. Les modalités d'intervention

Pour mener à bien ses objectifs, la politique d'aide au développement s'appuie sur quatre types de collaboration :

- la coopération bilatérale (partenariats directs avec les autorités publiques ou ONG locales ou internationales dans les pays concernés), qui a représenté en 2016, 52% des financements, soit 6 283 395 euros,
- la coopération multilatérale (partenariats avec les grandes organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies), qui a représenté 26% des financements, soit 3 133 235 euros,
- la coopération avec les ONG monégasques, comptant pour 6% des financements, soit 710 659 euros,
- les aides d'urgence et de prévention des risques (ex : programme de protection civile) représentant 7% des financements, soit 822 340 euros.

Pour mener à bien ses interventions, la Direction de la Coopération Internationale s'appuie sur des partenaires clés :

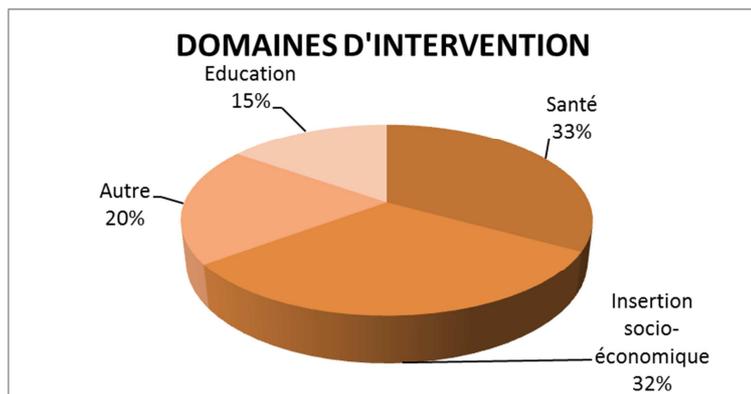
- les Autorités nationales des pays de coopération (Gouvernements, Ministères, Autorités publiques),
- les grandes Organisations Internationales (notamment en lien avec les Nations Unies comme l'OMS⁵, le PAM, le HCR...),
- de grands Instituts, ONG et Fondations internationales (Institut Pasteur, Fondation Mérieux, Médecins du Monde, GRET, Samu Social International, Handicap International, les acteurs humanitaires de la société civile (CICR, FICR⁶),
- des ONG locales,
- les structures monégasques d'excellence (Centre Hospitalier Princesse Grace, Centre Cardio-Thoracique, Compagnie des Sapeurs-Pompiers, Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports).

3. Les domaines d'intervention

La politique monégasque de coopération concentre son action sur le financement de projets de long terme dans trois domaines principaux, en accord avec les politiques nationales des pays concernés et contribuant directement aux Objectifs de Développement Durable de lutte contre la pauvreté fixés par les Nations Unies.

- La santé :
Lutte contre les pandémies et les maladies négligées,
Amélioration de la santé maternelle et infantile,
Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux.
- L'éducation :
Accès à l'éducation et l'alphabétisation,
Soutien à la formation professionnelle.
- L'insertion socio-économique des populations vulnérables :
Assistance et insertion sociale des populations vulnérables,
Entreprenariat social et développement économique local.

La politique monégasque de coopération s'investit par ailleurs dans d'autres domaines qui contribuent également à lutter de manière structurelle contre la pauvreté, tels que la protection civile et la sécurité alimentaire.

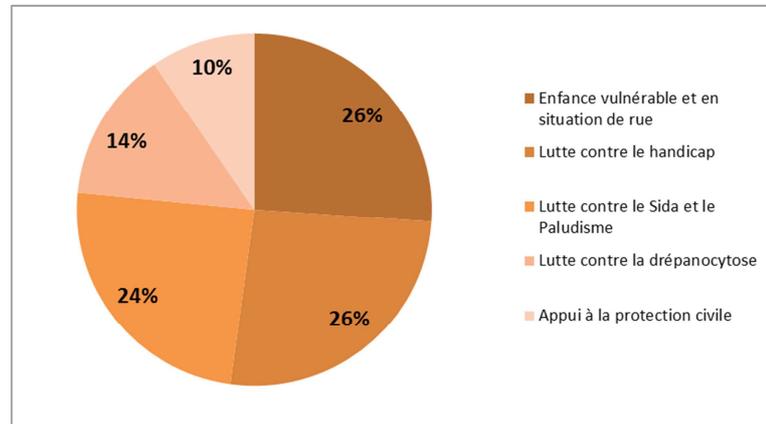


⁵ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Programme Alimentaire Mondial (PAM), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

⁶ Comité International de la Croix Rouge (CICR), Fédération Internationale de la Croix Rouge (FICR)

Afin de renforcer l'impact des actions, cinq programmes phares, multi-pays, multi-secteurs et multi-partenaires sont mis en œuvre :

- le soutien aux enfants vulnérables et en situation de rue,
- l'appui aux personnes en situation de handicap,
- la lutte contre les pandémies (telles que le paludisme ou le VIH-SIDA),
- la lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique dans le monde,
- l'appui aux programmes nationaux de protection civile.



a. La coopération dans le domaine de la santé

Elle constitue la première priorité de la politique de coopération du Gouvernement Princier : en 2016, 33% des financements d'Aide Publique au Développement ont été consacrés à la santé, contribuant ainsi à l'ODD n° 3 - *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.*

Au cours de l'année 2016, plusieurs actions dans le domaine peuvent être soulignées :

- le renforcement du soutien à la lutte contre le paludisme en Afrique (92% de la prévalence mondiale) avec la poursuite du partenariat avec l'OMS en Afrique de l'Est et Australe, et le démarrage d'un partenariat avec la fondation Medicines for Malaria Venture,
- le démarrage d'un partenariat avec l'Alliance GAVI sur un programme multi-pays de vaccination d'enfants (Burkina Faso, Burundi, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Madagascar), qui s'adresse à six millions d'enfants,
- l'organisation à Monaco, au mois d'avril, d'ateliers de travail du Réseau Afrique de l'Ouest et Océan Indien sur la drépanocytose réunissant les six médecins référents de la lutte contre la drépanocytose (Madagascar, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Mauritanie et Mali) et les six associations de patients drépanocytaires issus des mêmes pays, pour la mise en place d'un guide de prise en charge de la drépanocytose harmonisé,
- la poursuite du Partenariat hospitalier avec le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'IM2S qui a permis la réalisation de six missions médicales, au Burkina Faso, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, en orthopédie, gynécologie obstétrique et cardiologie. Le partenariat a également permis d'accueillir à Monaco sept stagiaires en cardiologie, anesthésie, oncologie, obstétrique et gynécologie.

b. La coopération dans le domaine de l'éducation

En 2016, 15% des financements d'aide publique au développement ont été consacrés à l'éducation, contribuant ainsi à l'Objectif de Développement Durable n°4 « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Au cours de l'année 2016, plusieurs actions dans ce domaine peuvent être soulignées :

- soutien à la politique sectorielle d'enseignement et de formation technique et professionnelle du Gouvernement du Burkina Faso,
- mise en place d'un partenariat bilatéral avec la Fondation Alliance Française pour renforcer l'apprentissage du français et la maîtrise de l'outil numérique pour les adhérents de 38 Alliances Françaises en Afrique (Sénégal, Mauritanie, Madagascar et Afrique du Sud),
- appui à la formation professionnelle des jeunes (IECD au Maroc et à Madagascar, AJA au Mali, Mercy Corps en Tunisie...) et ouverture de classes préscolaires en zones rurales au Maroc avec la Fondation Zakoura Education.

c. La coopération dans le domaine de l'insertion socio-économique des populations vulnérables

En 2016, 32% des financements d'Aide Publique au Développement ont été consacrés à l'insertion socio-économique des plus vulnérables, répondant en cela à l'ODD n°8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

Au cours de l'année 2016, plusieurs actions dans le domaine peuvent être soulignées :

- au Burkina Faso, pose de la première pierre par le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, du Centre de Formation polyvalent à Loubila. La structure, initialement Pavillon de Monaco à l'Exposition Universelle de Milan de 2015, a été transformée de manière durable et bénéficiera en priorité aux populations vulnérables,
- à Madagascar, appui à l'enfance vulnérable, dans les deux plus grandes villes de la Grande Ile, Antananarivo et Fianarantsoa, avec les Apprentis d'Auteuil Océan Indien permettant de prendre en charge plus d'un quart des enfants en situation de rue de la capitale et de remédier au manque de formation des travailleurs sociaux,
- renforcement du soutien aux personnes en situation de handicap : approfondissement du partenariat avec Handicap International pour intégrer les enfants handicapés dans les écoles (Maroc, Tunisie, Burundi), créer une filière d'ergothérapie au Maroc et animer à Madagascar un pôle Handicap (accompagnement du centre médico-éducatif des Orchidées Blanches et de l'école pour enfants déficients visuels Ephata),
- renforcement du soutien à l'insertion socio-économique des réfugiés : dans le contexte des flux migratoires en Afrique, poursuite du partenariat avec le Haut-Commissariat pour les Réfugiés au Maroc et préparation d'un nouveau partenariat en Tunisie,
- dans le domaine du développement local, poursuite du partenariat avec Investisseurs et Partenaires pour appuyer les PME, acteurs clés d'une économie croissante et durable, dans cinq pays prioritaires de la Coopération Monégasque (Niger, Burkina Faso, Sénégal, Mali et Madagascar), à travers des fonds locaux d'investissement à impact social.

d. La coopération dans les autres domaines d'intervention

En 2016, 20% des financements d'Aide Publique au Développement ont été consacrés à d'autres thématiques contribuant à la lutte contre la pauvreté et la résilience des populations face aux risques de catastrophes, notamment le soutien à la sécurité alimentaire et la protection civile.

La sécurité alimentaire

Dans huit pays de coopération, plus de 20% des enfants souffrent de malnutrition. Face à cet enjeu, et afin de contribuer à l'ODD n°2 de lutte contre la faim, la Coopération monégasque s'associe aux acteurs-clés internationaux et nationaux (PAM, GRET) pour répondre aux besoins de court terme (assistance alimentaire dans le cadre des crises liées à des conflits ou des phénomènes naturels) et agir sur des solutions durables : soutien à une production alimentaire durable (mise en place de filières agricoles, agro-écologie), mise en place de cantines dans les écoles, création d'emplois dans les campagnes, éducation à la nutrition (alimentation des nourrissons, des femmes enceintes).

Au cours de l'année 2016, les investissements dans ce domaine ont progressé :

- démarrage de nouveaux partenariats avec les agences onusiennes clés : avec le Programme Alimentaire Mondial en Mauritanie pour lutter contre la malnutrition des enfants dans les zones vulnérables et avec la FAO au Mali pour l'autonomisation économique des femmes dans les zones rurales,
- signature d'un accord avec la Primature au Niger pour contribuer au dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires,
- appui au GRET à Madagascar pour l'éducation à la nutrition dans les quartiers défavorisés d'Antananarivo.

La protection civile

La protection civile est un programme phare de la Coopération monégasque qui s'appuie sur l'expertise de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Monaco pour mettre en œuvre des projets au Burkina Faso et en Mauritanie.

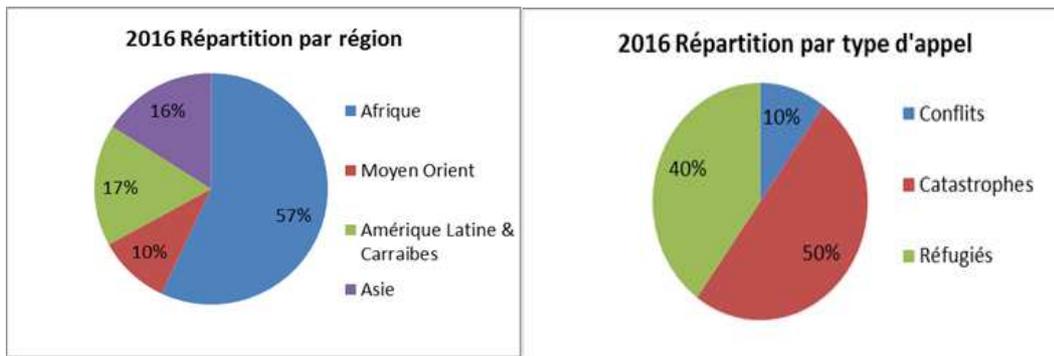
En Mauritanie, au cours d'une visite officielle, le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a signé un Accord-Cadre de Coopération ainsi qu'un Accord-Cadre sectoriel dans le domaine de la protection civile, soulignant ainsi les excellentes relations qui existent depuis plusieurs années avec la Mauritanie. Les partenariats en cours sont poursuivis.

De même, au Burkina Faso, un Accord-Cadre Sectoriel dans le domaine de la protection civile a été signé. Le soutien aux organes de formation des sapeurs-pompiers au Burkina Faso est poursuivi, notamment auprès de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers et de l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile.

4. Les autres types d'intervention

a. L'aide d'urgence

En 2016, les principales aides d'urgence ont concerné la réponse aux catastrophes naturelles (Ouragan Matthew en Haïti, tremblement de terre au Pérou, sécheresse à Madagascar, séisme aux Philippines...). Viennent ensuite l'aide aux réfugiés syriens, irakiens, maliens, mais aussi les crises oubliées comme au Soudan du Sud. Le montant de l'aide d'urgence s'est élevé en 2016 à 500.000 euros.



Les organisations d'urgence par lesquelles ont transité ces aides sont le HCR, le PAM, la FICR. En complément de ces fonds, la Coopération monégasque a versé une contribution volontaire de 50.000 € au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour permettre aux agences onusiennes de lancer des programmes d'urgence sans attendre l'arrivée des fonds de la communauté internationale.

b. Le partenariat avec les Organismes de solidarité internationales monégasques (OSI)

Les Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques constituent également des partenaires sur lesquels le Gouvernement Princier s'appuie pour mener à bien sa politique de coopération au développement. En 2016, 6% des financements d'APD, soit 710 659 euros, ont été alloués aux OSI de Monaco, dans le cadre de :

- cofinancement de projets : 13 projets cofinancés en partenariat avec dix OSI monégasques,
- subventions : quatre OSI monégasques ont bénéficié de subventions de fonctionnement : Mission Enfance, AMADE Mondiale, Monaco Aide et Présence et la Croix-Rouge monégasque,
- renforcement des compétences : plusieurs formations dispensées par des consultants externes ont été proposées aux OSI monégasques ; par exemple : sécurité, gestion de projet de solidarité internationale, fondamentaux de la recherche de financement privé, outils de collecte et analyse des données dans la gestion d'un projet de solidarité internationale.

Par ailleurs, la plateforme des OSI monégasques www.osimonaco.org a été traduite en anglais.

c. Le Monaco Collectif Humanitaire (MCH)

Depuis 2008, la Direction de la Coopération Internationale pilote le projet MCH qui permet de prendre en charge à Monaco des enfants du Sud dont les pathologies cardiaques, et parfois orthopédiques, ne sont pas opérables dans leur pays d'origine.

Les centres de soins partenaires sont le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive. La Croix-Rouge monégasque est, quant à elle, en charge de la gestion des fonds. Par ailleurs, le MCH a un « Ambassadeur » en la personne du footballeur Olivier GIROUD, dont l'opération de crowdfunding a permis de sauver deux enfants.

Au cours de l'été 2016, 48 enfants venant de dix pays ont été pris en charge, portant à 324 le nombre d'enfants opérés au 31 décembre 2016. Au cours de l'été, la DCI a coordonné l'opération et la médiatisation du 300^{ème} enfant pris en charge.

d. Le programme de volontariat

Le programme de Volontaires Internationaux de Monaco (VIM), créé fin 2007, a un double objectif : i) proposer à de jeunes adultes qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement dans de bonnes conditions d'encadrement ; ii) contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux fiables.

En 2016, huit Volontaires ont œuvré sur le terrain : 3 au Maroc, 1 en Mongolie, 2 à Madagascar et 2 au Burkina Faso.

Depuis la création du programme, 29 VIM au total ont été déployés dans les pays de coopération suivants : le Maroc, la Tunisie, le Mali, Madagascar, le Sénégal, le Burkina Faso et la Mongolie.

5. La sensibilisation et l'éducation au développement

De nombreuses opérations innovantes et ludiques ont été menées en 2016 afin de sensibiliser plusieurs types de public aux enjeux du développement.

A Monaco, en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, plusieurs interventions ont été réalisées auprès des élèves du primaire et du secondaire afin de les inciter à un engagement solidaire (festival de courts-métrages « Le Temps Presse », initiative Ma classe solidaire). Les écoles partenaires dans les pays de coopération de Monaco ont également été associées à ces opérations de sensibilisation.

Un « défi solidaire » a été organisé avec succès en 2016 au sein de l'Administration monégasque : 800 fonctionnaires et agents d'Etat ont ainsi voté pour soutenir des micro-entrepreneurs dans les pays en développement.

Les étudiants de Sciences Po Paris / Campus Moyen-Orient Méditerranée (Menton) ont également bénéficié, pour la seconde année consécutive, d'un ensemble d'activités théoriques et pratiques les initiant aux enjeux de l'aide au développement, avec l'implication des partenaires de terrain de la Coopération monégasque.

LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La promotion du développement durable et la préservation de l'environnement étant des piliers de sa politique extérieure, la Principauté de Monaco a été particulièrement active tant au niveau mondial que régional.

1. La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)

a. Débat thématique de Haut Niveau sur la mise en œuvre des ODD

En septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, incluant 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), a été adopté par les 193 Etats membres des Nations Unies.

Dans ce cadre, en avril 2016, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat a représenté le Gouvernement Princier au Débat thématique de haut niveau sur la mise en œuvre des ODD.

A cette occasion, S.E. M. Serge TELLE a rappelé que la Principauté de Monaco avait, depuis longtemps, compris l'importance d'un développement durable équilibré, responsable et solidaire et qu'elle en avait fait l'un des piliers de son action.

Il a également indiqué qu'un état des lieux de l'action gouvernementale au regard des 17 ODD et des 169 cibles était en cours afin d'améliorer encore ce qui pouvait l'être.

b. Deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a participé, en sa qualité de Représentant Permanent de Monaco auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), à la deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA-2).

L'Assemblée a, entre autre, adopté sa stratégie pour la période 2018-2021, laquelle offre une analyse des importants défis environnementaux auxquels le monde sera confronté au cours des prochaines années.

2. La lutte contre les changements climatiques

a. Signature et ratification de l'Accord de Paris

Le 22 avril 2016, S.E. M. le Ministre d'Etat a pris part à la cérémonie de signature de l'Accord de Paris, qui s'est tenue au siège des Nations Unies. 175 Etats, dont Monaco, ont signé ledit Accord à cette occasion, ce qui constitue un fait sans précédent dans l'histoire des relations multilatérales.

Lors de son intervention, S.E. M. Serge TELLE a confirmé la volonté de Monaco de prendre pleinement part à l'effort collectif visant à lutter contre les effets du changement climatique et a rappelé l'objectif qui est de réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à 1990. Il a également insisté sur le fait que la lutte contre les changements climatiques et l'aide au développement constituaient les deux aspects d'une même nécessité : « celle de préserver les populations les plus vulnérables, qui sont toujours les premières victimes des altérations du climat ».

Suite à la promulgation de la loi n°1.432 portant approbation de la ratification de l'Accord de Paris le 24 octobre 2016, S.A.S. le Prince Souverain a remis à Ban KI MOON, Secrétaire Général des Nations Unies, l'Instrument de ratification de la Principauté de Monaco. Conformément à son Article 21, l'Accord de Paris est entré en vigueur pour Monaco le 23 novembre 2016.

b. Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

S.A.S. le Prince Souverain a conduit la Délégation monégasque qui a pris part à la 22^{ème} Conférence des Parties (COP22) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Marrakech (Royaume du Maroc) du 7 au 18 novembre 2016.



Le résultat majeur de ladite Conférence réside dans l'établissement d'un calendrier précis pour la mise en place des règles et modalités permettant l'effectivité de l'Accord de Paris. Ainsi, les Parties sont convenues que la COP 24, qui se tiendra en 2018 en Pologne, serait le moment opportun pour l'adoption de ce corpus opérationnel.



En outre, à l'initiative de Sa Fondation, S.A.S. le Prince Souverain a pris part à différents événements en lien avec la question océan-climat, dont la Journée des Océans dans le cadre du *Global Climate Action Agenda*.

c. Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat

En 2016, le Gouvernement Princier a poursuivi son soutien en faveur du Fonds Vert pour le Climat qui a pour mission de financer la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique. Ce soutien financier de 250.000 euros matérialise l'engagement porté par S.A.S. le Prince Souverain sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et illustre l'aide qu'il convient d'apporter aux pays les plus vulnérables face à ce phénomène.

3. Les Mers et Océans

a. Commission océanographique intergouvernementale

Monaco, qui fait partie des Etats donateurs au sein de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, suit attentivement et s'implique dans les travaux de cet Organe.

Ainsi, une Délégation monégasque a participé à la 49^{ème} session du Conseil exécutif de la COI, qui s'est tenue à Paris, du 7 au 10 juin 2016.

De nombreux points abordés lors de cette session ont revêtu un intérêt particulier pour la Principauté de Monaco. Il en est ainsi du rôle de la COI dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), du suivi de la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21); de la contribution de la COI à l'élaboration d'un nouvel instrument international, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale; du rôle de la COI dans le projet de carte bathymétrique des océans (GEBCO).

La Journée mondiale de l'océan (JMO) 2016 a été célébrée, le mercredi 8 juin, en parallèle de la 49^{ème} session du Conseil exécutif de la COI. La Délégation monégasque a pris part aux différents événements organisés à cette occasion.

La Principauté a été citée pour sa grande implication dans le cadre de l'initiative « Because the Ocean », qui a débouché sur une Déclaration signée par 11 Etats, dont Monaco, lors de la COP21.

b. Autorité internationale des fonds marins

Monaco a participé aux travaux de la 22^{ème} session annuelle de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) qui se sont déroulés à Kingston (Jamaïque) du 11 au 22 juillet 2016.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la signature de l'Accord de coopération entre l'Autorité et l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) figuraient parmi les points à l'ordre du jour de cette session.

L'Assemblée de l'AIFM a remercié S.A.S. le Prince Albert II pour Ses efforts en faveur de la défense des océans et des écosystèmes et l'implication de la Principauté dans la signature de l'Accord de coopération.

Monaco a participé activement au débat normatif dans le cadre du premier examen périodique du régime international de la zone internationale des fonds marins.

c. Renforcement des capacités et promotion d'activités concourant à la gestion durable des mers et océans

En 2016, la Principauté a apporté une contribution financière en faveur de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe dans le cadre des engagements continus de Monaco en faveur de la formation, de la promotion et de la diffusion des instruments internationaux relatifs à la protection et à la gestion durable des mers et des océans.

4. La Biodiversité

a. Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique

La Principauté de Monaco a participé à la 39^{ème} session de la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) ainsi qu'à la 19^{ème} réunion du Comité sur la protection de l'environnement (CPE), à Santiago du Chili, du 23 mai au 1^{er} juin 2016.

Lors du Comité pour l'Environnement, Monaco, conjointement avec le Comité pour la Recherche Antarctique (SCAR), a soumis un document d'information présentant ses discussions tenues lors de l'atelier d'experts de 2015 qui avait élaboré le Monaco Assessment.

Ce document, intitulé « L'Antarctique et l'océan Austral dans le contexte du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » met l'accent sur la valorisation des mesures d'ores et déjà appliquées par les Etats de la RCTA en faveur de la protection de la biodiversité antarctique.

Les Etats présents à ladite réunion ont accueilli favorablement ce document et ont remercié le SCAR et la Principauté pour le travail accompli.

Aussi, un second atelier sera organisé à Monaco en 2017 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Monaco Assessment.

b. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Une Délégation monégasque conduite par le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part à la 17^{ème} COP à la CITES, du 24 septembre au 5 octobre 2016 à Johannesburg (Afrique du Sud).

A cette occasion, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a rappelé l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain dans la préservation de la biodiversité qui souhaite que Son pays fasse entendre sa voix dans les instances internationales.

A ce titre, a été souligné le rôle essentiel de la CITES dans la gestion raisonnée des espèces protégées pour permettre un développement économique durable pour les populations locales tout en préservant la biodiversité.

Elle a également insisté sur l'urgence de lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages, qui menace non seulement les écosystèmes, mais également porte atteinte au développement économique et à la sécurité des Etats.

Pour la première fois, certains sujets ont fait l'objet de résolutions/décisions au sein de la CITES :

- la corruption,
- le trafic illégal et la criminalité en matière d'espèces sauvages,
- la cybercriminalité,
- l'éventuelle création d'un Comité des communautés rurales de la Conférence des Parties.

Les Parties à la CITES ont adopté 51 propositions visant à modifier le statut de l'inscription aux annexes CITES de plus de 500 espèces d'animaux et de plantes sauvages, 39 résolutions (révisées ou nouvelles) et 351 décisions.

c. Convention sur la Diversité Biologique (CDB)

Monaco a pris part à la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui s'est tenue à Cancún (Mexique), du 4 au 17 décembre 2016. Ce fut la première réunion simultanée de la CDB et de ses Protocoles (Carthagène et Nagoya).

D'importants engagements ont été pris en matière d'actions sur la biodiversité visant notamment à intégrer la biodiversité dans les secteurs d'activités comme la foresterie, la pêche, l'agriculture et le tourisme, et faire avancer l'Agenda 2030 sur le développement durable.

Plus de 72 décisions telles que l'intégration de la biodiversité dans les activités productives et de service ont été adoptées.

Plus de 190 pays ont adopté la Déclaration de Cancún qui reconnaît l'importance vitale de la biodiversité et met en évidence la nécessité de la protéger.

d. Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Monaco a participé, via la Fondation Prince Albert II, au Congrès mondial de la nature de l'UICN – (Hawaï, 1-10 septembre 2016), qui a rassemblé environ 9 000 participants.

Le Congrès comportait deux parties : le Forum dédié aux échanges politiques, scientifiques et socio-économiques et l'Assemblée des membres dédiée au fonctionnement de l'Union et aux décisions relatives aux questions de conservation.

Plus de 100 motions, portant sur la préservation de certaines espèces, habitats, écosystèmes ou encore condamnant certaines activités impactant la biodiversité ainsi que le nouveau programme de travail de l'Union 2017-2020, ont été adoptées.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) Europe

La Principauté a signé une convention de financement couvrant la période 2016-2017 avec le bureau régional Europe de l'UICN, dans le cadre de son programme d'action.

En effet, l'UICN conseille et apporte des informations et son expertise afin d'aider à la prise de décisions politiques au sein de l'Union Européenne avec l'objectif global de conserver l'intégrité et la diversité de la nature en Europe.

Le projet soutenu par Monaco s'articule autour de deux axes majeurs : les déchets marins et la préservation du milieu marin, gardant à l'esprit que la majorité des déchets trouvés dans les mers est en plastique.

e. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Monaco a participé à la première réunion des pays de l'aire de répartition de l'anguille européenne (*Anguilla Anguilla*) qui s'est tenue les 13 et 14 octobre 2016 à Galway (Irlande) suite à l'inscription de l'anguille européenne à l'Annexe II de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), sous l'impulsion de Monaco.

f. Commission Baleinière Internationale

Monaco a participé à la 66^{ème} édition de la Réunion des Etats membres de la Commission Baleinière Internationale (CBI), qui s'est tenue en Slovaquie, sous la Présidence de la Suisse.

Cette réunion a été marquée par le nouvel échec du projet de création d'un Sanctuaire dans l'Atlantique Sud, démarche plusieurs fois entreprise au sein de la Commission et soutenue par Monaco.

Néanmoins, dans un contexte toujours très polarisé entre les tenants du droit de pêche et les pays ayant adopté une approche durable, seule une résolution sur la sécurité alimentaire n'a pas été adoptée. Six résolutions ont été adoptées, dont une sur la Convention de Minamata sur le mercure, portée par Monaco notamment.

A été adoptée la Résolution 2016-1 intitulée « Amélioration de l'efficacité de la Commission baleinière internationale » qui prévoit un audit et en fixe les termes de référence, dont la création d'un comité ad hoc. Cette résolution a été soutenue par Monaco qui est devenu membre du Comité qui aura pour mission de formuler des propositions à la Commission, sur la base des résultats de l'audit.

g. Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

L'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) avait adopté, le 19 juin 2015, la résolution 69/292 qui lançait le processus de négociation d'un Accord international de mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ZAJN), « ABNJ » en anglais pour « Areas Beyond National Jurisdiction ».

Cet Accord aura pour but de remédier aux lacunes du régime juridique actuel des ZAJN. Il devrait ainsi pouvoir assurer une « gouvernance globale » qui permette de lutter efficacement contre la dégradation des écosystèmes marins et la perte de leur biodiversité.

Monaco a activement participé aux premières réunions qui se sont tenues à New York en 2016.

5. La politique environnementale régionale

a. En Méditerranée

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

La Principauté de Monaco a accueilli, du 22 au 25 novembre 2016, la sixième réunion des Parties à l'ACCOBAMS.

Cette réunion a été marquée par la célébration des 20 ans de l'ACCOBAMS, signé à Monaco le 24 novembre 1996, ainsi que par la signature d'un nouvel Accord de siège entre le Gouvernement Princier et le Secrétariat de l'Accord.

Lors de la cérémonie d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a réitéré Son soutien à l'ACCOBAMS et Son engagement en faveur de la préservation des océans.

A l'occasion de la réunion, le lancement du Projet « ACCOBAMS Survey Initiative » a été annoncé. Cette campagne permettra d'obtenir des données fiables et harmonisées à l'échelle régionale afin d'améliorer les connaissances sur les cétacés pour assurer leur sauvegarde.

Convention de Barcelone

Monaco a pris part à la 19^{ème} Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui s'est tenue à Athènes, du 9 au 12 février 2016, en présence des délégations de 21 Etats et de l'Union Européenne.

La CdP19 a notamment adopté un Projet de décision sur la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (PRDM). Ce Plan, dénommé « *Les lignes directrices pour la pêche aux déchets* », est particulièrement novateur. Il ferait de la mer Méditerranée la première mer régionale disposant d'un plan relatif aux déchets marins.

A cette occasion, a été célébré le 40^{ème} anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).

Une session ministérielle a été organisée le 11 février 2016, au terme de laquelle les Parties contractantes ont adopté la Déclaration d'Athènes, pour accentuer leurs efforts afin de relever collectivement les défis liés à l'environnement et au développement durable de la côte méditerranéenne.

Cette Déclaration mentionne le Fonds fiduciaire pour les Aires marines protégées (AMP) en Méditerranée soutenu par la France, la Tunisie et Monaco.

Accord RAMOGE

Le 40^{ème} anniversaire de l'Accord RAMOGE a été célébré autour des deux piliers de l'Accord: la lutte contre la pollution et la surveillance du milieu marin pour une meilleure protection de sa biodiversité.

Ainsi, les 26 et 27 avril 2016, Monaco a accueilli les délégations des Etats parties venues assister à un exercice de simulation d'activation RAMOGEPOL organisé dans les eaux monégasques en présence de S.A.S. le Prince Souverain. Cette rencontre a été l'occasion d'une signature du plan RAMOGEPOL amendé.

A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé l'importance de l'Accord RAMOGE, son rôle de précurseur, sa durabilité intrinsèquement liée à son adaptabilité.

Le 20 septembre 2016, le volet « surveillance et connaissance des milieux marins » a été célébré par l'organisation d'événements autour des résultats de la campagne d'exploration scientifique menée du 16 au 23 août 2015, par le groupe de travail « Gestion Intégrée des Zones Côtières » de l'Accord RAMOGE, sur les canyons et zones profondes de Bordighera, d'Arma di Taggia, de Monaco, du Dramont et de la Nioulargue, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

L'Accord RAMOGE s'est fixé trois axes d'action prioritaires: la gestion des déchets, la reconnaissance internationale des travaux de l'Accord et la poursuite des opérations de sensibilisations à différents niveaux, notamment en direction des collectivités locales et des usagers de la mer.

Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique en Méditerranée

La Principauté de Monaco a participé au 41^{ème} Congrès de la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique en Méditerranée (CIESM), qui s'est tenu du 11 au 17 septembre 2016 à Kiel (Allemagne), ainsi qu'aux deux réunions du Conseil d'Administration de la Commission organisées en marge du Congrès.

La session inaugurale a été marquée par les prises de parole de S.A.S. le Prince Souverain en sa qualité de Président de la CIESM.

S.A.S le Prince Souverain a reçu le German Ocean Award des mains de Peter HERZIG, Président de GEOMAR, Centre de recherche océanique, en reconnaissance de Son engagement en faveur des océans.

Soutien au réseau MedECC

Le MedECC est un réseau ouvert et indépendant, composé d'experts et de scientifiques internationaux qui travaillent à la mise en place d'une interface science – politique traitant des problématiques environnementales à l'échelle du bassin méditerranéen.

Le Gouvernement Princier, représenté par le Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a pris part à l'atelier de cadrage de l'initiative MedECC, dont l'organisation a reçu le soutien financier du Gouvernement Princier, le 10 octobre 2016 à Aix-en-Provence.

A cette occasion, Monaco a mis l'accent sur les liens profonds et anciens qui unissent la Principauté à la communauté scientifique de la mer et assuré que le Gouvernement Princier souscrivait pleinement aux objectifs du MedECC, qui sont de renforcer la coordination entre les chercheurs méditerranéens et de faciliter l'accès aux données scientifiques.

b. En Europe

Convention Alpine

Une délégation a pris part à la 14^{ème} Conférence Alpine qui s'est tenue à Grassau (Allemagne), du 11 au 13 octobre 2016.

Elle a adopté la déclaration sur le Programme de travail pluriannuel pour la période 2017/2022 dont l'intitulé est : « Les Alpes en tant que région pionnière pour un mode de vie durable pour l'Europe ».

Lors de cette Conférence, ont également été adoptés :

- la Déclaration sur la promotion d'une économie durable dans les Alpes,
- un document sur les exemples de bonnes pratiques pour des projets d'énergies renouvelables respectant la nature et l'utilisation des sols dans l'espace alpin,
- un rapport (en anglais) : Progress report on recent developments supporting the vision «Renewable Alps » 2015-2016.

La Délégation a fait notamment connaître la volonté de poursuivre la participation aux activités du groupe de travail sur le tourisme durable et de la Plateforme sur la connectivité écologique (liaisons entre les parcs alpins par des corridors), ainsi que le maintien de son soutien financier à ALPARC pour la mise en place de corridors écologiques entre les espaces protégés et de mesures de sensibilisation auprès des jeunes, afin de contribuer directement à la protection et conservation de la biodiversité.

c. Amérique et Caraïbes

Dans cette région, Monaco soutient des interventions en matière de protection de la biodiversité, du milieu marin, et de gestion des risques :

- atelier de gestion d'aires marines classées au Patrimoine naturel mondial, et ateliers de formation pour une meilleure application des critères de durabilité du tourisme, en appui du Corridor de conservation marine du Pacifique est tropical (Costa Rica),
- mise en œuvre de la Priorité 5 du programme de travail visant notamment à la conservation des espèces migratrices, de la Commission pour la Mer des Sargasses,
- poursuite du financement de formations du Global Sea Level Observing System (GLOSS), destinées aux opérateurs des stations d'observation et mesure du niveau de la mer ainsi qu'aux scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du « Système d'alerte des tsunamis et autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes » (CARIBE EWS).

En outre, la Principauté a soutenu le programme de l'Organisation des Etats Américains (OEA) consistant en la création d'un réseau de petites entreprises de tourisme (le STEN) dans les Caraïbes afin de les rendre plus compétitives et de créer des synergies.

d. Pacifique et Océan Indien

Il est aujourd'hui indéniable que les petits Etats insulaires partagent des défis de développement et des préoccupations environnementales semblables, notamment leur vulnérabilité aux effets du changement climatique.

En 2016, le Gouvernement Princier a souhaité renouveler son partenariat avec le Programme Océanien de l'Environnement, organisation intergouvernementale de 26 Etats et territoires océaniques, basée aux Iles Samoa. Le soutien de Monaco permet notamment de mettre en place une surveillance de l'acidification des océans et des actions concrètes d'adaptation à celle-ci et des stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales.

De manière générale, Monaco privilégie une approche transversale afin que son action s'inscrive dans une perspective de prise en compte équilibrée des trois piliers du développement durable. Les thématiques soutenues sont :

- adaptation aux changements climatiques : la Principauté a financé le projet de l'ONG « OLLSI » visant à la restauration des mangroves aux îles Samoa.
- tourisme durable en lien avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable de l'OIF. Ainsi, l'IFDD a proposé :
 - l'élaboration d'une stratégie globale pour le tourisme durable en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement en vue de doter ces pays d'un outil de planification à long terme,
 - le développement d'une norme internationale pour un tourisme durable qui facilite l'accès à une certification des activités de ce secteur.
- Renforcement de capacités dans le cadre du projet « Islands First » : Ainsi, Monaco a décidé en 2016 de fournir une aide financière en faveur du programme conduit par l'ONG Islands First qui vise à soutenir les Délégations et représentants issus de Petits Etats Insulaires en Développement dans le cadre des négociations internationales.

LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LES QUESTIONS CONNEXES

1. Le suivi des engagements internationaux

a. Conseil de l'Europe

- *Visite officielle du Secrétaire Général à Monaco (27 et 28 octobre 2016)*



Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn JAGLAND a effectué une visite officielle en Principauté de Monaco, les 27 et 28 octobre 2016.

Il s'agissait de la première visite officielle d'un Secrétaire Général à Monaco depuis l'adhésion de la Principauté à cette Organisation en 2004.

Cette visite a permis de faire un bilan de la participation de la Principauté aux travaux du Conseil de l'Europe.

Les points abordés ont également porté sur l'actualité et notamment la lutte contre le terrorisme, la sécurité internationale, la prévention de l'extrémisme violent, la crise migratoire, etc.

Au cours de cette visite, les Autorités monégasques ont pu mettre en exergue les initiatives prises ces dernières années par Monaco en faveur des droits de l'Homme, ainsi que les actions menées en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, ou encore celles en faveur de l'efficacité de la justice.

- *Visite du Commissaire aux droits de l'Homme à Monaco (18 et 19 janvier 2017)*



Dans le prolongement de cette visite officielle, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils MUIZNIEKS, a effectué une visite en Principauté de Monaco, les 18 et 19 janvier 2017.

Il s'agissait de la deuxième visite d'un Commissaire aux droits de l'Homme, depuis l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe, après celle effectuée en 2008 par Monsieur Thomas HAMMARBERG.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre du mandat du Commissaire, dont la mission est de surveiller et d'évaluer la situation des droits de l'Homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle était principalement axée sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des droits de l'Homme à Monaco et les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables.

Monsieur MUIZNIEKS a pu présenter sa fonction aux élèves du Lycée Albert 1^{er}.

- *Visite du Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) - novembre 2016*

M. Pedro AGRAMUNT a effectué une visite en Principauté de Monaco, au mois de novembre 2016, auprès du Conseil National et du Gouvernement Princier.

Durant cette visite, ont été notamment évoqués les défis majeurs auxquels l'Europe est confrontée s'agissant de la sauvegarde des valeurs de la démocratie et de respect des droits humains. Le Président de l'APCE a, en outre, présenté la campagne intitulée « Ni haine ni peur » qui vise à mobiliser tous les acteurs de la société face à la montée des actes terroristes.

- *Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)*

Le 8 novembre 2016, à Strasbourg, une Délégation comprenant des représentants de tous les Départements, Directions et Entités du Gouvernement Princier concernés, conduite par S.E. M. Rémi MORTIER, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a rencontré les membres du GREVIO, groupe d'experts de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.



Cette Convention, nommée « Convention d'Istanbul », a été ratifiée par Monaco le 7 octobre 2014. Le GREVIO est l'organe spécialisé indépendant qui est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention dans les différents pays.

Monaco est le premier Etat partie à avoir eu un entretien avec ce groupe d'experts. Il a été l'occasion de présenter les mesures prises par le Gouvernement Princier en la matière, tant sur les plans répressif que préventif, mais également en termes de formation des personnels concernés.

Du 5 au 7 décembre 2016, des membres du GREVIO ont effectué une visite en Principauté afin d'apprécier concrètement le dispositif mis en place. D'ici l'été 2017, le GREVIO élaborera son rapport définitif comprenant des recommandations à l'attention des Autorités monégasques.

b. Organisation des Nations Unies

Dialogue entre Monaco et le Comité des Nations Unies contre la torture

Une Délégation monégasque a participé, les 11 et 14 novembre 2016, à un Dialogue avec le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT).

Il avait pour objet l'examen du sixième rapport périodique de Monaco, remis par le Gouvernement Princier en 2015, concernant la mise en œuvre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'examen de ce sixième rapport a permis à la Délégation monégasque de faire état d'un certain nombre de mesures prises depuis le dernier Dialogue avec le Comité en 2011. Ont notamment été mises en lumière: la création d'un Haut-Commissariat à la protection des

droits, des libertés et à la médiation, la ratification d'instruments internationaux en matière de droits des personnes les plus vulnérables et d'importantes modifications législatives.

10^{ème} anniversaire du Conseil des droits de l'Homme

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération s'est exprimé le 29 février 2016, lors du Segment de haut niveau de la 31^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, dont on célébrait, en 2016, les 10 ans.

A cette occasion, il a rappelé l'attachement de la Principauté aux travaux du Conseil et, plus largement, à la promotion et au respect universel des droits de l'Homme. A cet égard, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a confirmé l'engagement du pays dans la réponse humanitaire à la crise syrienne, et notamment l'accueil et la prise en charge de réfugiés en Principauté.

Gilles TONELLI a également mis l'accent sur l'implication du Gouvernement Princier quant à certaines thématiques particulières comme les droits de l'enfant et le lien étroit entre changement climatique et droits de l'homme, telles que mises en évidence dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat.

En marge de cet événement, le Conseiller de Gouvernement-Ministre s'est entretenu avec le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme des Nations Unies, le Prince Zeid RA'AD AL HUSSEIN, concernant la coopération entre Monaco et le Haut-Commissariat.

2. Protection des personnes vulnérables : enfants, femmes, personnes déplacées

a. Suivi des travaux des Organisations Internationales

La Principauté a participé à de nombreuses manifestations en lien avec la protection des personnes vulnérables.

Conseil de l'Europe

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part à une Conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe, les 5 et 6 avril 2016 à Sofia, intitulée « Atteindre les sommets pour les droits de l'enfant ».

A l'occasion de cette Conférence, les pays membres du Conseil de l'Europe ont officiellement lancé une nouvelle Stratégie relative aux droits de l'enfant élaborée par des représentants gouvernementaux, en coopération avec des acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes, dont les enfants eux-mêmes. Cette Stratégie, qui couvre la période 2016 à 2021, s'inscrit dans le prolongement de la « Stratégie de Monaco » qui a été mise en œuvre de 2012 à 2015.

Dans son intervention, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a plus particulièrement souligné les mesures mises en place à Monaco pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants ainsi que les programmes multilatéraux de coopération soutenus en la matière par le Gouvernement Princier.

ONU

S'agissant de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Monaco a suivi, comme chaque année, les travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) et de la Commission de la condition de la femme.

En outre, Monaco a coparrainé les résolutions pertinentes adoptées par l'AGNU et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies concernant les droits de l'enfant, les droits de la femme et la lutte contre toutes les formes de violence à leur égard.

Enfin, la Principauté de Monaco a ratifié, en 2016, le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (OPCEDAW).

Monaco a coparrainé la décision présentée par les Etats-Unis relative au rôle de l'UNESCO pour encourager les jeunes filles et femmes à être leaders dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, de l'art et du design, ainsi que des mathématiques, lors de la 199^{ème} session du Conseil exécutif (4-15 avril 2016).

b. Soutien financier en faveur de programmes multilatéraux

En 2016, la Principauté de Monaco a poursuivi son soutien financier à des programmes multilatéraux en faveur des droits de l'Homme (Conseil de l'Europe, UNICEF, ONU Femmes, OSCE).

c. Protection des réfugiés

Soucieux de s'associer, à sa mesure, à l'effort mondial consenti en matière d'aide aux personnes déplacées et en réponse aux appels des organisations internationales en charge de la protection des personnes vulnérables, le Gouvernement a accueilli en Principauté trois familles de réfugiés en provenance du Moyen Orient : l'une au titre de l'asile accordé par Monaco, les deux autres dans le cadre d'une réinstallation organisée en collaboration avec le HCR.

Un dispositif d'accueil a été mis en œuvre en leur faveur pour favoriser leur autonomisation et leur inclusion avec, à titre prioritaire, l'apprentissage de la langue française et l'insertion professionnelle pour les adultes et scolaire pour les enfants.

Ce projet s'est concrétisé grâce à la collaboration du Gouvernement avec une ONG monégasque qui accompagne ces personnes dans leur nouvelle vie.

3. Promotion de la Paix

- *Visite en Principauté du Quartet du Dialogue National Tunisien*

Trois représentants du Quartet du Dialogue National Tunisien, Lauréat du Prix Nobel de la Paix 2015, ont effectué une visite à Monaco, les 7 et 8 juillet 2016, au cours de laquelle une Audience leur a été accordée par S.A.S. le Prince Souverain.

Les Membres du Quartet tunisien ont également été reçus par S.E. M. le Ministre d'Etat et le Président du Conseil National. Enfin, ils ont pu échanger avec les responsables de Peace & Sport.

Dans le cadre de cette visite, le Consul Général de Tunisie et le Consul honoraire de Tunisie ont organisé, à l'Automobile Club de Monaco, une conférence au cours de laquelle les membres du Quartet ont présenté le rôle décisif qu'ils ont joué lors de la transition démocratique de leur pays.

Ils ont souligné l'importance du soutien apporté par la communauté internationale dans ce processus et encouragé les représentants de la communauté économique de Monaco à développer leurs investissements en Tunisie, la relance économique et la baisse du chômage étant le meilleur garant de la stabilité du pays face à la montée du terrorisme.

- *A l'ONU*

Le 28 mars 2017, la Mission Permanente de Monaco auprès des Nations Unies, à New York, a célébré, en collaboration avec l'association Peace & Sport, la 4^{ème} Journée internationale du sport pour le développement et la paix.

Cet événement a été l'occasion de sensibiliser le monde diplomatique et onusien à la discipline et à la pratique du sport, tout en rappelant l'importance des pratiques adaptées pour les personnes vivant dans des pays en situation de post-conflit ou en développement.



S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'ONU aux côtés de S.E. Mme Maguy-MACCARIO-DOYLE, de Monsieur Joël BOUZOU, Président de Peace and Sport et du représentant permanent de la république du Kazakhstan auprès des Nations Unies.

Le 16 décembre, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le projet de résolution biennale intitulé « le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Au terme de négociations conduites par Monaco et la Tunisie, cette résolution a été adoptée par consensus et 67 Délégations s'en sont portées co-auteurs (soit 11 de plus qu'il y a deux ans).

La reconnaissance du sport comme un « élément important de développement durable » et sa contribution, sont reflétées dans ce texte.

9^{ème} Forum Peace and Sport

La 9^{ème} édition du Forum International Peace and Sport s'est déroulée à Monaco, du 23 au 25 novembre.

Le Forum, dont le thème 2016 était « la paix en jeu – changer le monde par le sport », a réuni des représentants du monde politique et sportif témoignant de leur engagement en faveur de la paix par le sport.

Une marche symbolique aux couleurs de la paix, en présence de S.A.S le Prince Souverain, a ouvert la session d'ouverture du Forum le mercredi 23 novembre.

60^{ème} Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, s'est rendu à Vienne à l'occasion de la 60^{ème} Conférence Générale de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), les 28 et 29 septembre 2016.

A l'initiative de M. Yukiya AMANO, Directeur Général de l'Agence, S.A.S. le Prince Souverain était l'invité d'honneur du Forum Scientifique dont le thème cette année était « La technologie nucléaire au service des Objectifs de Développement Durable ».

Dans Son discours, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé « Son engagement et celui de la Principauté afin d'édifier un monde pacifique et meilleur par le biais de l'utilisation des applications nucléaires au service du développement durable ». S.A.S. le Prince Souverain a également souligné Son profond attachement à la protection de l'environnement et à la promotion de la santé mondiale. En conclusion, Il a évoqué le partenariat, de longue date, établi entre l'Agence et la Principauté, laquelle accueille depuis 1961, le siège des Laboratoires de l'Environnement.

4. La santé : OMS

138^{ème} session ordinaire du Conseil Exécutif de l'OMS

La Principauté de Monaco était représentée lors de la 138^{ème} session du Conseil exécutif de l'OMS, tenue à Genève, du 25 au 30 janvier 2016, et a notamment pris part aux débats concernant la réforme de la gouvernance de l'OMS, le cadre de coopération avec les acteurs non-étatiques, la lutte contre les maladies non transmissibles, l'éradication de la poliomyélite ainsi qu'aux sessions d'informations concernant le virus Zika et la situation sanitaire en Lybie.

69^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

La Principauté de Monaco a participé, du 23 au 28 mai 2016, à la 69^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé, qui s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève.

La Principauté de Monaco est intervenue dans le cadre du débat général en soulignant le rôle nécessaire de l'Organisation Mondiale de la Santé comme chef de file dans la gouvernance mondiale de la santé, contribuant à des systèmes de santé efficaces, durables et capables de faire face à des situations d'extrême urgence sanitaire, faisant écho aux nombreux enjeux auxquels l'OMS doit faire face dans le processus de transformation dans lequel elle est engagée depuis plusieurs années.

Lors de son intervention, S. E. Mme Carole LANTERI a souligné que Monaco se félicitait de l'inclusion dans l'Agenda 2030 pour le développement durable d'une cible sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale et a encouragé l'OMS à poursuivre son engagement actif dans les discussions sur le changement climatique.

Par ailleurs, la Délégation monégasque a également rappelé, tant sur le plan national que sur le plan international, son engagement pour un accès aux soins pour tous, la lutte contre les pandémies telles que le VIH/Sida, le paludisme, les maladies non transmissibles, mais également son engagement dans l'éradication de la poliomyélite et les maladies négligées comme la drépanocytose.

66^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe

La Principauté de Monaco a participé à la 66^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe qui s'est tenue à Copenhague, du 12 au 15 septembre 2016 et a, à cette occasion, réitéré son engagement en faveur de la santé en intervenant plus particulièrement pour une mise en œuvre efficace des objectifs liés à la santé du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 et d'une poursuite des efforts engagés par l'OMS pour se réformer.

Troisième réunion de Haut Niveau de l'initiative des petits pays d'Europe pour la mise en place du Cadre politique Santé 2020

La Principauté a accueilli, les 11 et 12 octobre 2016, la Troisième réunion de Haut Niveau des petits pays d'Europe pour la mise en place du cadre politique Santé 2020.

L'initiative des petits pays a été lancée en 2013 lors d'une réunion informelle en Turquie en marge de la 63^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.



Cette initiative permet aux Etats membres de la région européenne de l'OMS de moins d'un million d'habitants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 (Andorre, Chypre, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Saint-Marin).

Ainsi l'objectif de cette réunion était de permettre au groupe des petits Etats membres (OMS/Euro) d'échanger les meilleures pratiques pour favoriser une mise en œuvre adéquate de Santé 2020 en améliorant la coopération entre ces pays.

La thématique de cette réunion « Santé et développement durable, les atouts inhérents de Petits Etats », a notamment permis aux huit Etats représentés de partager leurs expériences et de réfléchir à leurs avantages et forces communes dans la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 et des Objectifs de Développement Durable liés à la santé.

A l'issue de ces deux journées, a été adoptée la Déclaration de Monaco intitulée « La santé dans toutes les politiques – La santé dans tous les ODD : Appel à l'action sur le changement climatique ».

Cette Déclaration rappelle notamment la place centrale et prioritaire que constitue la lutte contre le changement climatique et ses impacts sur la santé tout en mettant en exergue les atouts considérables dont disposent les Etats de petite taille pour mettre en œuvre les ODD.

5. UNESCO

a. Culture

L'UNESCO a joué un rôle majeur pour que la culture apparaisse dans plusieurs cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD). La Principauté, qui a ratifié les principales Conventions relatives à la culture, suit attentivement les réunions y afférant sous l'impulsion de S. E. Mme Yvette LAMBIN- BERTI, Ambassadeur, représentant permanent de Monaco auprès de l'UNESCO.

6^{ème} Assemblée Générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO -Paris, 30 mai -1^{er} juin 2016)

Monaco a participé à la 6^{ème} Assemblée Générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, que Monaco a ratifiée en 2007. La révision des

directives opérationnelles de la Convention a occupé la majeure partie des discussions de cette Assemblée générale.

Rapport périodique de Monaco sur la Convention de 2005 pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Principauté a soumis son second rapport périodique à l'été 2016.

Groupe des amis de l'UNESCO sur le patrimoine mondial en danger (U4H)

Face aux destructions croissantes du patrimoine mondial, l'Italie, avec l'appui des Etats-Unis, a proposé, en avril 2016, de créer un « Groupe des amis Unite4Heritage » au sein de l'UNESCO.

La mise en place de ce Groupe s'inscrit dans la droite ligne de l'adoption, en novembre 2015, de la « Stratégie pour renforcer la protection de la culture et de la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé ».

Monaco a contribué financièrement, en 2015 et 2016, au Fonds d'urgence pour le patrimoine, institué pour soutenir les activités dans ce domaine de l'UNESCO.

b. Education

L'UNESCO a reçu le mandat de conduire le Programme mondial Education 2030, visant à assurer une éducation universelle de qualité pour tous, par l'intermédiaire de l'ODD 4.

De plus, le thème de l'éducation a été placé au tout premier rang des sujets considérés comme prioritaires pour apporter des solutions à des questions telles que la lutte contre l'extrémisme violent et l'éducation des réfugiés.

La Principauté est engagée à défendre cette vision de l'éducation pour le 21^{ème} siècle, par la mise en œuvre de longue date d'une politique nationale ambitieuse visant un enseignement d'excellence et à travers ses actions de coopération internationale, notamment en partenariat avec l'UNESCO, qui promeuvent l'égalité d'accès à une éducation de qualité.

Groupe des amis de l'UNESCO pour prévenir l'extrémisme violent par l'éducation

Le 3 février 2016, Monaco a pris part, en qualité d'observateur, à la réunion portant création d'un Groupe des amis de l'UNESCO pour prévenir l'extrémisme violent par l'éducation.

Lancée par les Etats-Unis, cette initiative a pour principal objectif d'appuyer l'aide apportée par l'UNESCO aux Etats membres pour développer des stratégies antiterroristes telles que prévues dans le Plan d'action des Nations Unies.

7^{ème} réunion du Comité de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (UNESCO-Paris, 29 février 2016)

N'étant pas Etat partie à cette Convention, Monaco a assisté à cette réunion en tant qu'observateur.

Réunion ministérielle internationale sur les réponses du secteur de l'éducation à la violence basée sur l'orientation sexuelle et l'identité/expression de genre (UNESCO-Paris, 17-18 mai 2016)

Monaco a participé à la réunion ministérielle susvisée, qui s'est déroulé les 17 et 18 mai 2016, au siège de l'UNESCO.

A l'occasion de cet événement, qui coïncidait avec la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, l'UNESCO a présenté son rapport mondial : « Au grand jour —réponses du secteur de l'éducation à la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou expression de genre », qui contient des recommandations pour l'élaboration de réponses efficaces par les systèmes éducatifs contre ce type de violences.

La réunion s'est achevée par « l'Appel ministériel à l'action pour une éducation inclusive et équitable pour tous les apprenants dans un environnement préservé de la discrimination et de la violence ».

Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales

Les principes contenus dans cette Recommandation de 1974 sont en étroite conformité avec la cible 4.7 de l'ODD éducation, avec en particulier des concepts tels que l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, les droits de l'Homme, l'égalité des genres, la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence.

Suite à la demande émanant de la Directrice générale de l'UNESCO, le rapport de suivi établi par Monaco, portant sur la période 2012-2015, sur la mise en œuvre de la Recommandation susvisée a été transmis au Secrétariat de l'Organisation.

Rapport sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement

La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement a pour objet l'adoption de mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour garantir le droit à l'éducation pour tous.

Monaco a transmis au Secrétariat de l'UNESCO son rapport national portant sur la période 2012-2015.

c. Le sport

La session annuelle du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) a pu être organisée à Monaco sous l'impulsion de S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI et du Comité Olympique. La session a réuni les représentants de 16 des 18 Etats membres du CIGEPS, ainsi qu'une quarantaine d'experts membres du Comité Consultatif Permanent.



La réunion a principalement porté sur la préparation de la 6^{ème} Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI).

S.A.S. le Prince Souverain a honoré de Sa présence la séance d'ouverture. Dans Son discours inaugural, Il a rappelé Son engagement pour défendre les valeurs multidimensionnelles de la pratique sportive comme vecteur de paix et d'insertion des jeunes.

Les actions de Monaco dans le domaine du sport ont ainsi pu bénéficier d'une grande visibilité lors de cette réunion.

La sous-directrice générale de l'UNESCO pour les sciences humaines et sociales a salué le travail de la Principauté et l'engagement personnel du Souverain.

Elle a notamment rappelé l'adoption de l'Agenda 2020 à Monaco fin 2014, ainsi que sa contribution financière à la révision de la Charte pour l'Education Physique et le Sport.

6. Affaires francophones

a. Groupe francophone de l'UNESCO

Lors de la 1^{ère} réunion plénière de l'année 2016 du Groupe Francophone auprès de l'UNESCO organisée le 19 janvier, Monaco a été élu membre du Bureau pour l'année.

Outre les traditionnelles séances plénières, Monaco a participé activement aux réunions du Bureau, ainsi qu'aux événements culturels organisés par ledit Groupe, tels que :

- la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 17 mars ;
- rencontre organisée avec M. Adama OUAANE, Administrateur de l'OIF, au siège de la Francophonie, le 26 février. En sa qualité de membre du Bureau, Monaco a participé à cette réunion qui avait pour objectif d'identifier des activités d'intérêt commun entre le Groupe et l'OIF.

b. Visite de la Secrétaire Générale de la Francophonie

S.E. Mme Michaëlle JEAN s'est rendue les 3 et 4 mars à Monaco pour participer au Symposium « Médias et Environnement en Méditerranée » organisé par l'Union Internationale de la Presse Francophone, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans son allocution, S.E. Mme JEAN a souligné le rôle éminent et la contribution militante de la Principauté au sein de la Francophonie. Elle a également tenu à saluer la politique engagée que conduit le Gouvernement pour faire de Monaco une « cité durable », ainsi que les ressources importantes qu'il consacre à la coopération et au développement.

La Secrétaire Générale a été reçue en Audience au Palais Princier par S.A.S. le Prince Souverain. Un déjeuner de travail a eu lieu à la Résidence du Ministre d'Etat.

c. 16^{ème} Sommet de la Francophonie, Antananarivo (Madagascar), 26 et 27 novembre 2016

Plus de 6.500 participants, dont 20 Chefs d'Etat et de Gouvernement et près de 2500 délégués ont pris part à ce rendez-vous, soulignant l'importance des valeurs communes que partagent les Etats et Gouvernements francophones. La délégation monégasque était conduite par S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat.

Une Déclaration sur le thème « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone » a été adoptée par consensus après de longues négociations. Les Etats membres entendent œuvrer davantage à l'enracinement d'une culture démocratique et de paix, de l'Etat de droit et de la gouvernance ; promouvoir des échanges économiques plus équitables, au profit de tous, pour un meilleur partage des richesses et une plus grande efficacité dans la lutte contre la pauvreté ; renforcer leur coopération pour lutter contre les changements climatiques.

Le Sommet a également adopté 13 résolutions par consensus portant notamment sur les crises, sortie de crise et consolidation de la paix dans l'espace francophone, la promotion de l'égalité femme-homme, l'autonomisation des femmes, la formation professionnelle et technique, l'énergie, les économies océaniques, ou encore les investissements dans le secteur de la santé.

Une table ronde ministérielle sur le français dans la vie internationale, permettant d'établir un bilan des 10 ans du vadémécum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, a été organisée.

L'Argentine, la Corée du Sud et la province canadienne de l'Ontario ont été admis au statut de membres observateurs. La Nouvelle-Calédonie a accédé au statut de membre associé.

L'Arménie a été désignée pour organiser le Sommet de la Francophonie qui se tiendra en 2018, et la Tunisie accueillera en 2020 le 18^{ème} Sommet pour célébrer le 50^{ème} anniversaire de la création de l'Organisation ; le Togo a été choisi pour être l'hôte de la Conférence ministérielle 2018. Monaco organisera cette Conférence en 2019.

Conclusion

En 2017, le contexte politique mondial reste tendu et incertain :

- La situation en Ukraine et le conflit en Syrie sont encore au centre des préoccupations, notamment pour la région euro-méditerranéenne.
- Les relations des Etats-Unis d'Amérique avec les autres puissances économiques et politiques mondiales et l'évolution de ses alliances pèsent sur la définition de la donne internationale.
- En Europe, la mise en œuvre de la procédure de sortie du Royaume-Uni, la gestion de la crise migratoire, la sécurité, les politiques menées par les gouvernements résultant d'élections nationales, les relations avec la Russie et les Etats-Unis contribuent à asseoir le nouvel ordre mondial.
- Fidèle à son statut d'Etat neutre et actif, Monaco poursuit une politique extérieure axée sur le multilatéralisme et sur la diffusion de valeurs universelles au premier rang desquelles l'humanité, la tolérance et la paix.
- Dans le cadre de la négociation entamée avec l'Union Européenne pour parvenir à la signature d'un Accord d'association, comme dans ses actions de diplomatie économique, la Principauté défend ses particularismes, ceux d'un Etat ouvert sur le monde, fondé sur une stabilité politique et un modèle économique, social et environnemental qui lui est propre.